

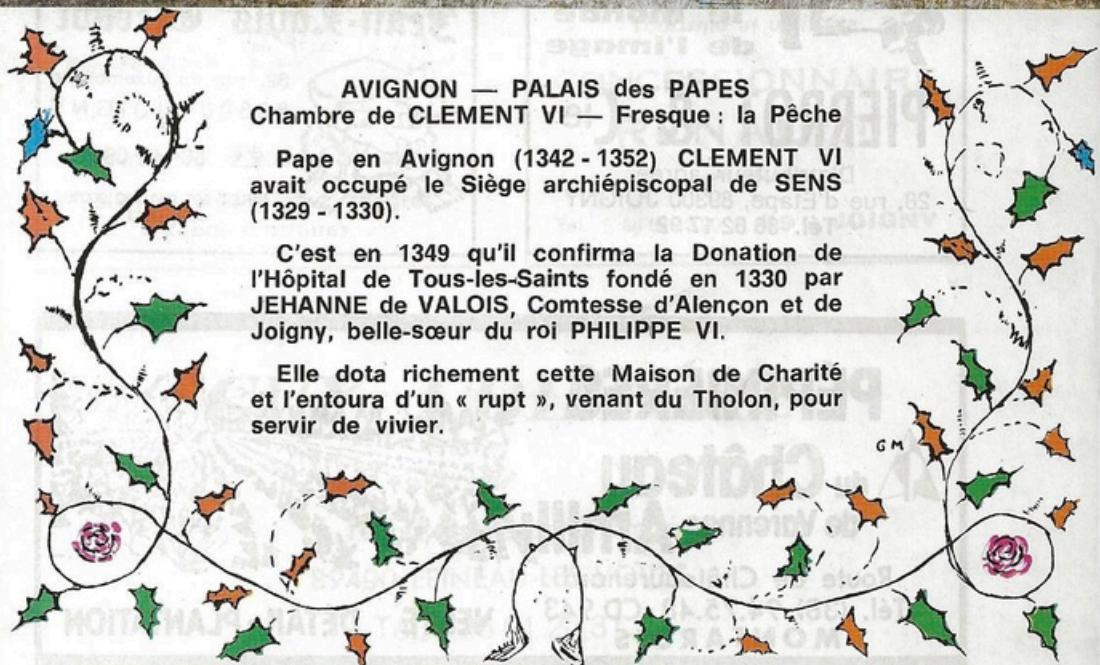


AVIGNON — PALAIS des PAPES
Chambre de CLEMENT VI — Fresque : la Pêche

Pape en Avignon (1342 - 1352) CLEMENT VI avait occupé le Siège archiépiscopal de SENS (1329 - 1330).

C'est en 1349 qu'il confirma la Donation de l'Hôpital de Tous-les-Saints fondé en 1330 par JEHANNE de VALOIS, Comtesse d'Alençon et de Joigny, belle-sœur du roi PHILIPPE VI.

Elle dota richement cette Maison de Charité et l'entoura d'un « rupt », venant du Tholon, pour servir de vivier.





DUPECHEZ VISION PLUS

S.A.R.L. JOIGNY

OPTIQUE

au Capital de
50 000 F

29, rue Gabriel Cortel
89300 JOIGNY

Tél. 86 62 03 56

R.C.S. JOIGNY B 344 272 414
Code APE 6444



Dans votre intérêt,
en cas de décès,
adressez-vous
aux Pompes Funèbres
Marbrerie
Crématorium

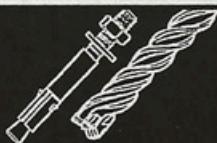
COURTAT

Pompes Funèbres de l'Yonne
Chambre funéraire
Transport de corps sans cercueil
(près du Cimetière) - JOIGNY
Tél. 86 62 32 13



BERNER

Une gamme, un service, des hommes



FOURNITURES INDUSTRIELLES - PRODUITS CHIMIQUES - CHEVILLES NYLON
CHEVILLES MÉTALLIQUES - ABRASIFS - DISQUES DIAMANT - OUTILS COUPANTS ...

D.P.F. BERNER - 15, rue Valentin Privé
89305 JOIGNY Cédex
Tel : 86.92.43.00 - Fax : 86.62.51.51



THOMSON

le monde
de l'image

PIERROT & Cie

Distributeur agréé
28, rue d'Etape, 89300 JOIGNY
Tél. 86 62 17 92

ENTREPRISE DE PEINTURE ET D'ISOLATION

Jean-Louis Eternot



32, rue du Luxembourg
89300 JOIGNY

Tél. 86 62 09 35

SIRET 507 040 830 00030
APE 5573



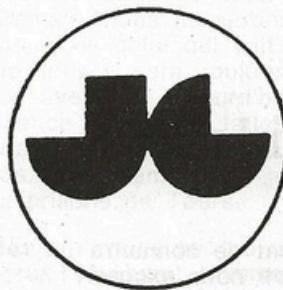
PÉPINIÈRES

du Château
de Varennes Amilly

Route de Châteaurenard
Tél. (38) 94.75.48 CD 943
MONTARGIS



VENTE DÉTAIL · PLANTATION



jacques cœur

ALIMENTATION ANIMALE

S.A. BOURASSIN - RAYMOND

Le Ponton BP 1.57 - 89304 JOIGNY - Tél. 86 92 00 50 - Fax 86 62 43 28

**CAISSE
CRÉDIT AGRICOLE**

Avenue Roger-Varrey
JOIGNY

Toutes opérations
de banque, bourse, change,
tous crédits

**POMPES FUNÈBRES
GÉNÉRALES
MARBRE
FUNEROC**

48, Avenue Gambetta - Tél. 86 62 03 00
89300 JOIGNY

RELIURE

Philippe SCHNEIDER

2 bis, Avenue Roger-Varey
JOIGNY - Tél. 86 62 00 60

**QUINCAILLERIE
CROUZY et Cie**

52, avenue Gambetta

JOIGNY

86 62 22 33

Le mot du président

La parution de notre « Echo de Joigny » vient de connaître un retard dont nous vous prions, cher Lecteur, de bien vouloir nous excuser.

Notre nouveau Conseil d'Administration portera tous ses efforts pour assurer une régularité dans l'édition de notre lien avec vous, en continuant de vous intéresser à l'histoire de notre région, à l'étude de ses monuments et à la vie de ceux qui nous ont précédés.

Pour remplir ce vaste programme, plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien :

- par votre confiance en continuant votre abonnement,
- par la communication de documents, de renseignements de tous ordres tenant à l'histoire de la communauté ou à celle de vos familles. Bien souvent une indication qui semble minime peut permettre d'éclairer un aspect peu connu d'un mode de vie intéressant notre passé,
- par votre participation à nos activités, conférences, visites, expositions et manifestations diverses, sans oublier nos assemblées semestrielles.

Nous espérons que ce numéro 49-50 de l'« Echo » vous donnera satisfaction par la variété de ses articles.

Voici un aperçu des activités de l'année 1992 :

Février :

Réception à la Halle aux Grains de la section Auxerroise de l'Association nationale pour « la protection des paysages et de l'esthétique de la France », venue tenir son assemblée générale annuelle à Joigny.

A cette occasion, projection par M. Boissy, de diapositives sur le quartier des Pêcheurs.

Mars :

« L'église Saint-Thibault », projection commentée de Mlle Prinet, en collaboration avec Mlle E. Robineau et M. P. Valet.

Avril :

« Les Cathares ». Conférence par le Dr P. Delattre.

Du 27 mai au 8 juin :

Exposition annuelle de Peinture en l'église Saint-André. 51 Peintres y ont participé, exposant 190 tableaux. 958 entrées témoignent d'un intérêt soutenu pour cette manifestation.

Parallèlement, l'ACEJ participait à l'exposition organisée par M. Masson, animateur du patrimoine, dans le hall de la Poste et consacrée à l'architecture au cours des âges à Joigny.

11 juin :

Voyage en Pays de Loire avec notamment visite de l'abbaye de la Charité-sur-Loire et du Centre historique de Nevers ; arrêt en chemin à l'église de Moutiers et ses très belles fresques murales des XII^e et XIII^e siècles.

(Suite p. 48)



Les gares du PLM et du Tacot déversaient dans l'Avenue une foule endimanchée qui venait participer au Concours de pêche de Joigny

Un conflit de poissonniers à Joigny en 1620

par G. Macaisne

Nous devons à l'attentive sollicitude de M. Gyssels, archiviste de la ville de Sens, de posséder une copie d'un acte notarié datant de 1620, au sujet d'un litige portant sur un « office de vendeur de marée et poisson frais et sallé en la ville de Joigny ».

Outre l'ancienneté et la rareté, ce document nous intéresse par les dé-

tails qu'il révèle sur l'interminable parcours de procédure que devait emprunter alors, tout justiciable, a fortiori quand il s'agissait d'un conflit relatif au commerce dans une petite ville de province. Il nous incite aussi à rechercher la place que tenait dans notre ville son activité commerciale, liée aux habitudes alimentaires de nos devanciers.

PRESENTATION DU DOCUMENT

TRANSCRIPTION

Furent présents en leurs personnes Léger Marchant sieur de l'Espauche demeurant à Joigny, pour luy d'une part et Jehan Fourcault praticien, demeurant à Troyes, pour luy d'autre part, disant lesd. mesme ledit sieur Marchant, qu'il a ci-devant obtenu sentence de Messieurs des Requêtes du Palais à Paris du douzième avril mil six cent seize confirmée par arrest de nos seigneurs de la Cour du Parlement du quatrième mars mil six cent dix sept à l'encontre dud. Fourcault, par lesquels icellui auroit été condamné à luy rendre compte des Droits, profits, revenus à émolumens de l'office de vendeur de marée et poisson frais et salé en la Ville de Joigny, percus par led. Fourcault et outre à payer les deux tiers de la somme à laquelle les. droits, profits, revenus d'émolumens se trouveroient monter avec les intérêts desd. deux tiers du jour de la demande suivant les deux ans et encore led. Fourcault condamné à passer et mettre es mains dud. sieur Marchant une procuration pour démission et résignation dud. office luy rendre et restituer les lettres de provision et autres pièces qui sont en sa possession concernant icelluy es-tal, lad. sentence et arrest rendus ensuite et conséquence de certain contrat d'admodiation faite par led. sieur Marchant aud. Fourcault et sa femme dud. es-tal et office de vendeur de marée aux causes y portées et depuis led. Sr Marchant avoit obtenu à l'encontre de luy autre arrest de lad. Cour du douzième juillet mil six cent dix huit par lequel avoit esté ordonnée que led. Fourcault seroit pris au corps et amené prisonnier pour estre ouy et interroyé sur information faite à l'encontre de luy à moyens de faux, en exécution duquel arrest le s^r Marchant auroit faict emprisonner led. Fourcault aus prisons royales du bailliage de Sens où étant détenu en grand misère et pauvreté, il avoit fait prier led. s^r Marchant de voulloir consentir son élargissement ce qui luy auroit accordé soulz les promesses que ensuivent.

C'est à savoir que led. Fourcault a consenty et accordé l'exécution ded.

sentence et arrestz de la Cour par lesquels il est condamné remettre l'estal de vendeur de marée es mains dud. Marchant et es-tal pour satisfaire aud. sentence et arrest led. Fourcault lequel luy a dès à présent remis procuration resignandum ce jourd'huy passée par led. Fourcault par devant led. juré. Item led. Fourcault s'est de la prétendue promesse de laquelle il s'est voulu servir pour empescher l'exécution ded. arrest et sentence contre luy rendus ensemble de la quitance et descharge y-est contenue icelle prétendue promesse datée du quatrième décembre mil six cent seize et recognu n'avoir payé aulcune chose de l'obligation par luy et sa femme passée solidairement au proffit dud. s^r Marchant de la somme de six cent quarante sept livres sinon la somme quatre vingt neuf livres qui est endossée sur ladicte obligation dattée du V^e février mil six cent neuf. Item led. Fourcault a dict et déclaré qu'il ne s'entend ayder à tems de la promesse qu'il a tiré du s^r Marchant portant que sans aucun intérêt il luy auroit donné terme de dix ans pour payer lad. somme contenue en lad. obligation, que de la sentence sur ce intervenue de messieurs des requêtes du Palais, et outre promet icelluy Fourcault de ne se servir ny ayder cy après d'aulcune promesse ou quittance qui se pouroit trouver signée seulement dud. s^r Marchant et escriptes par luy, soit que les promesses ou quittances soient dattées d'au-pendant ou depuis ce présent contrat.

Item icelluy Fourcault a promis et sera tenu de rendre aud. s^r Marchant dedans d'huy en trois mois prochain les lettres de provision dud. office obtenues soubz le nom dud. Fourcault lequel sera tenu avec les héritiers de sa deffunte femme de rendre acompte de jour en jour des droits proffit et revenus et émoluments de l'office de vendeur de marée perceuz par luy et sa femme et luy payer les deux tiers de la somme à laquelle lesd. droits proffits revenus et émoluments se trouveroient monter depuis le jour dud. contract d'admodiation dud. es-tal jusques à ce jourd'huy avec les intérêts dud. deux tiers de la demande. Le tout suivant et conformément aux sentences et arrestz et

③ 4.2. 10⁶

Nous remercions vivement Mme Skorka de son aide précieuse pour le déchiffrement de ce document du XVII^e siècle



*Porteur de poisson
de l'Egypte ancienne*

encore led. Fourcault a consenty et accordé que led. s^r Marchant retire de Claude Marchant dem^t à Joigny ou autrement toutes les pièces et règlements concernant led. estal et de ce bailler descharge et moyennant ce que dessus led. sieur Marchant a cy devant consenty et accordé comme par ces présentes il consent et accorde des aprésentement que led. Fourcault soit eslary desd. prisons du bailliage de Sens, quant à présent à sa caution juratoire et à la charge de se présenter quand il sera assigné le tout sans entendre par led. Marchant desroger ny préjudicier à ses contracts, obligations, sentences et arrestz qu'il a obtenues à l'encontre dud. Fourcault lesquels demeurent en leur force et vertu tant pour le principal que dépens et intérêstz tant jugez qu'à adjudger, taxez que à taxer jusque à, ce jourd'hui et led. sieur Marchant servir et ayder tout ainsy qu'il eut peu faire auparavant ces présentes en forme à ses dépens aud. s^r Marchant, a esté signiffié le scel du présent dans les trente jours suivant led. , s'obligeant led. Fourcault corps et biens, etc. ; fait à Sens en l'estude dud. juré environ l'heure de quatre heures après mydy le vendredi quatorzième jour de février mil six cent vingt, présent noble homme M^o Guillaume Fauvelet avocat au bailliage de Sens et Thite Godde de visiteur et mayeur des poix et mesures au bailliage de Troyes témoings.

ANALYSE DU DOCUMENT

A la lecture, il apparaît que cet acte notarié est l'aboutissement d'une longue procédure, fertile en rebondissements, entre deux notables.

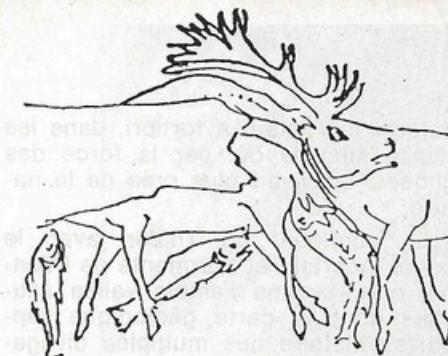
Dans une première partie, Léger Marchant, sieur de l'Espauche, expose ses griefs contre Jehan Fourcault, praticien, demeurant à Troyes, qui a perçu les revenus d'un office de marchand de poisson en ses lieu et place, et fait état des décisions de justice qu'il a obtenues, notamment un arrêt du Parlement daté du 4 mars 1617.

Après une manœuvre dilatoire basée sur des arguments qui seront réputés faux, Fourcault tente de résister au jugement. Marchant obtient un arrêt de la Cour ordonnant la prise au corps de Fourcault pour être entendu sur les moyens de défense qu'il oppose. Il s'ensuit son incarcération à la prison du bailliage de Sens. C'est alors qu'il sollicite son élargissement auprès de Marchant. Ce dernier y consent aux conditions faisant l'objet de la partie la plus importante de l'acte, particulièrement la restitution des droits sur l'office.

Les sommes dues, et souvent répétées, dont le montant n'est pas indiqué, mais doit être bien connu des parties qui n'ont peut-être pas intérêt à l'étaler devant leurs juges. Seule, une dette chiffrée figure à l'acte. Il s'agit d'une créance, due par Fourcault, datant du 5 février 1609 — ce qui donne une idée de l'ancienneté du litige — et s'élevant à la somme, importante pour l'époque, de 647 livres dont il n'a été remboursé que 89 livres (1).

LES ACTEURS

N'allons pas nous imaginer que ces plaigneurs sont des marchands tenant boutique et débitant eux-mêmes les arrivages de poisson aux habitants. Ce sont plutôt des hommes d'affaires dirigeant un commerce comme les y autorisent leurs titres de détenteur d'un office. Le magasin et l'étalement, en contact avec la clientèle, sont entre les mains d'un personnel appointé ou encore gérant le commerce en leur lieu et place. Il suffit pour s'en con-



Nos ancêtres des temps préhistoriques nous ont laissé des dessins évoquant leurs occupations

vaincre d'examiner la personnalité du Jovinien qui a intenté ce procès.

L'appelant, Léger Marchant, est issu d'une très ancienne famille de la ville. Elle figure, dès le XIII^e siècle, au rang des notabilités ayant reçu des comtes de Joigny « plusieurs beaux droits, libertés et franchises » que sont « les exemptions des droits de bourgeoisie, de la taille, minage, tonlieu, banalité, coutume, forgage des nouveaux mariés, péage et toutes autres espèces de servitude » comme le relate la « Descente généalogique » de Porcher citant les termes d'une sentence, du 28 avril 1611, rendus par le bailli de Joigny au profit de quelques familles joviniennes s'opposant à la prétention du Procureur fiscal du comté de les soumettre au paiement de certaines redevances dues par les habitants.

L'un de ses ancêtres, à l'automne 1509, figure dans la délégation de Joigny à l'assemblée du clergé, de la noblesse et des représentants des villes de Champagne réunie à Troyes dans le but de réformer « Li Droits et Li Coutumes de Champagne » octroyés en 1224 par le comte palatin Thibault IV, servant alors à tous les hommes de loi pour rendre la justice dans la province. C'est ainsi que nous trouvons, en bonne place, parmi les « praticiens, marchans et bourgeois dudit Joigny » un certain Guillaume Marchant. Il deviendra plus tard Procureur général du Comté et épousera Guillemette Davier d'une autre famille à la tête des affaires de la Ville (2).

Nous avons trouvé dans l'un des premiers registres baptistaires de la paroisse de St Thibault le nom de Léger Marchant, né en avril 1584. Le prénom du père est illisible tandis que l'on peut nettement lire le nom de la mère : Marie MILLY.

Ainsi en 1620, Léger Marchant, sieur de l'Espauche, est un personnage important de la Ville. Il possède des terres, autour de Joigny, qu'il donne à bail à des fermiers. Bientôt, il fera suivre son nom de : « sieur de Brion en partie » complétant sa possession de l'Espauche. D'ailleurs, dans les baux de l'époque, il est qualifié de « noble homme » ce qui — étant donné l'inflation des titres — ne signifie nullement qu'il appartient à l'ordre de la noblesse mais qu'il vit des revenus de ses propriétés.

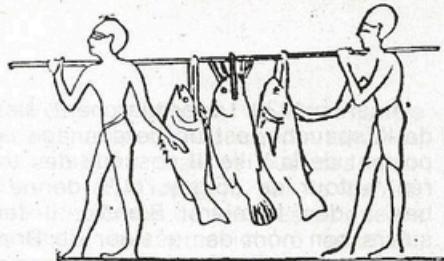
Quant à l'intimé Jehan Fourcault, praticien, il appartient au monde de la basoche de la capitale champenoise, Troyes, ce qui lui a sans aucun doute facilité la résistance aux jugements locaux dont les appels se portaient encore à l'époque dans cette ville.

LE POISSON DANS LA VIE DES HOMMES

Depuis les temps les plus reculés, le poisson tient une place importante dans l'alimentation de l'homme.

Nos ancêtres des temps préhistoriques exprimant dans ces albums que sont les parois des cavernes leurs préoccupations, leurs émotions voire leurs messages, nous ont laissé des dessins suggestifs de poissons mêlés à des animaux depuis longtemps disparus de nos régions. Bien que les scènes de pêche soient moins souvent représentées que les actions de chasse, il semble se dégager de ces tableaux une certaine fierté comparable à celle qui s'exprime encore de nos jours quand nos journaux présentent les plus belles prises du concours.

Chasse et pêche, activités essentielles à l'origine, nous viennent du fond des âges, à une époque où — pour assurer sa subsistance — l'homme devait déployer des trésors d'ingéniosité pour traquer sa proie. Nous avons hérité le goût pour ces actions — qui pour certains (et certaines) sont une véritable passion. Mais le plus remarquable est que notre langue elle-même a été influencée par leur exercice. Ainsi, une des acceptations du terme engin, si souvent employé dans les activités de pêche signifiait à l'origine, des qualités de l'intelligence,



Porteurs de poissons

comme nous le restitue le proverbe en vieux français, au XII^e siècle, le poète Wace :

« Bone est force et engins mieus vaut »

(la force est bonne, mais la ruse est meilleure).

Cependant, le sens concret du terme engin désignait également, à cette époque, une machine de guerre. C'est donc à juste titre que le pêcheur, comme le chasseur peut être fier de ses captures prouvant son talent, son ingéniosité. Heureusement notre vocabulaire édulcoré, n'a pas conservé le verbe « engeigner », de même racine, que La Fontaine employait pour désigner une ruse allant jusqu'à la tromperie (3).

L'on trouve trace sur nos côtes des savantes installations édifiées par les Romains pour la capture du poisson par le jeu des marées. Tous les historiens font état de leur véritable engouement pour la consommation du poisson et des coquillages. Pline l'Ancien et plus tard Ausone énumèrent les nombreuses variétés de poissons des rivières de la Gaule. Suivant l'adage : la sauce fait passer le poisson, l'assaisonnement était le « garum » sorte de sauce préparées par macération de poisson et probablement d'anchois dans la saumure, dont on signale l'origine grecque, et qui survécut au monde romain puisqu'au XVI^e siècle on fabriquait encore dans la région de Montpellier cette préparation à saveur très forte.

La consommation du poisson augmenta avec l'expansion du christianisme introduisant les temps d'abstinence pendant lesquels seule était permise cette nourriture maigre (4).

LE POISSON A JOIGNY

Le site de Joigny possède un grand nombre d'avantages pour qui veut se consacrer à la pêche et ce qui est vrai

aujourd'hui l'était, a fortiori, dans les temps anciens où, par la force des choses, on vivait plus près de la nature.

Le confluent du Tholon avec le cours incertain et tourmenté de l'Yonne, creusé dans l'ample vallée alluviale dont la carte géologique rapporte l'histoire des multiples divagations, nous incite à penser à cette autre confluence près de laquelle, à Pincevent le grand préhistorien Leroy-Gourhan a trouvé des vestiges de foyers de campements des chasseurs des premiers âges alors qu'ils profitaient de la complicité des inondations printanières pour réduire les chances de fuite du gibier qu'ils rattaient.

Toute la zone touchant la partie sud de notre ville, aussi favorable à la chasse qu'à la pêche, présente nombre de caractéristiques d'un « petit Pincevent ».

Les trouvailles des archéologues locaux tendent à confirmer cette impression. Certains habitants préhistoriques, s'abritaient au détour d'un ancien méandre, à proximité d'une zone marécageuse assurant — en même temps que le complément indispensable de subsistance — une relative protection contre les prédateurs.

Les conditions privilégiées de tels emplacements doivent être prises en considération pour expliquer la persistance de leur occupation par l'homme dans toute l'échelle des temps.

Si la primauté de la chasse est indéniable à l'origine, son intérêt ira déclinant jusqu'à être considérée comme un exercice ayant vocation d'entraînement pour le guerrier, en quelque sorte un sport, dont bien des laboureurs se plaindront plus tard dans notre histoire. Son évolution l'a transformée en loisir de plein air qui semble encore donner quelques soucis à nos hommes politiques.

La pêche, pour sa part, profitant des transformations introduites dans nos modes de vie, par la propagation du christianisme et la renaissance du monachisme, prit de plus en plus de place dans l'alimentation des populations. Au Moyen-Age, après les étangs utilisés pour la pisciculture, les viviers permettaient de conserver



Sceau d'un poissonnier
(Col. Arch. Nat.)

les poissons pour la provision immédiate afin de varier la consommation du poisson salé. Chaque moulin sur le moindre ruisseau possédait un vivier toujours bien garni, objet de soins attentifs de la part des religieux qui en étaient souvent les bénéficiaires. Toutes les rivières étaient exploitées par des pêcheurs vendant eux-mêmes leurs prises dans un marché spécial (5).

Le poisson de mer arrivant à l'intérieur du royaume — salé avant l'envoi — était vendu par les poissonniers de mer. Il coûtait très cher et il fallut attendre le XIV^e siècle pour connaître le hareng en « caques », conservé dans la saumure et d'un prix abordable (6).

De ces temps reculés, notre jeunesse a été bercée par les récits de festins pantagruéliques servis dans les assemblées de seigneurs, comme celui qui eut lieu à l'occasion du mariage à Compiègne, le 14 juin 1238, de Robert d'Artois (7), avec Mathilde, fille du duc de Brabant, où — à côté des mets les plus délicats — se trouvaient à profusion les poissons les plus divers que les conteurs de nos villages se plaisaient à énumérer : esturgeons de B'aye, harengs de Fécamp, anguilles du Maine, barbeaux de Saint Florentin, saumons de Loire, vandoise d'Oise, etc... ; tandis que jongleurs et trouvères charmaient l'assistance par leurs tours et leurs chansons.

LES ARCHIVES ET LE POISSON

En ce qui concerne notre Ville, les archives nous permettent d'apprécier l'importance des activités liées au poisson dans le cours de son histoire.

Tout d'abord, la charte de fondation du prieuré Notre-Dame inaugure la série. Le comte Geoffroy, en 1080, donne un parmi d'autres droits, celui de faire « pêcher dans la rivière aux cinq fêtes annuelles et pendant la présence du prieur de la Charité au prieuré de Joigny ». Il ajoute à cette donation, en présent, pour exercer ce droit de pêche de « deux serfs habiles dans ce métier ».

Un siècle plus tard, en 1172, la comtesse de Joigny Aélis (celle dont l'église Saint Jean conserve le beau tombeau) confie aux moines de l'abbaye de Lilo « le droit de pêche pendant huit jours chaque année, avec deux bateaux » (8).

Son fils Guillaume I^{er}, en 1188, concède aux religieux de Pontigny un même droit de pêche pendant dix jours et dix nuits (9).

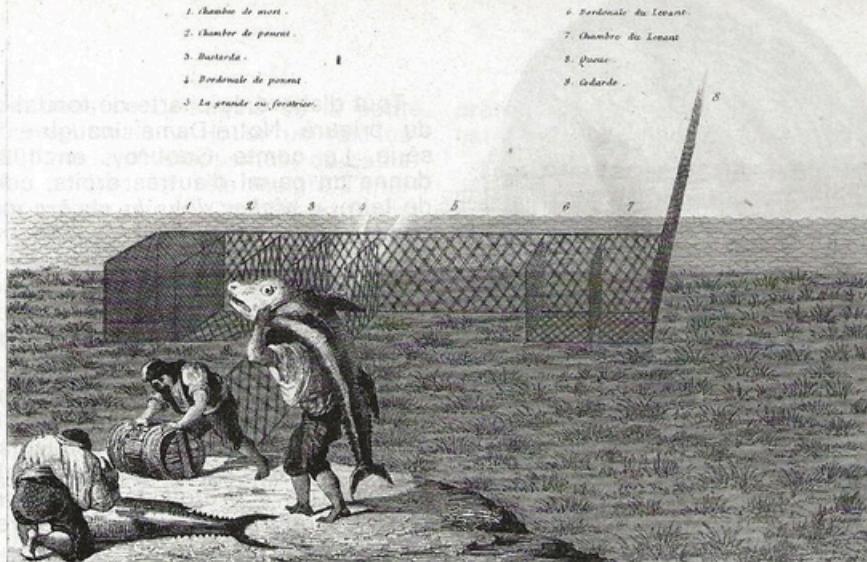
A la fin du XIII^e siècle, en 1290, après un long procès, un arrêt du Parlement reconnaissait au comte de Joigny l'exercice de la haute justice sur toute l'étendue du comté tandis que le droit de moyenne et basse justice était conservée au prieur sur ses censives notamment dans la ville de Joigny (10).

Le 20 janvier 1300, le comte accordait une charte d' « affranchissement aux habitants de la Ville, moyennant le paiement d'un droit de bourgeoisie ». Mais en raison de l'arrêt du Parlement de 1290 en furent exclus les justiciables du prieuré Notre-Dame installés sur l'étendue de sa censive et ils étaient nombreux !

Nous ne possédons pas de documents sur les échanges de vues, ni sur la « concertation » (comme on dirait de nos jours) pour parvenir à un compromis.

Cependant par une charte « du lundi avant l'Ascension 1303 (13 mai), Jean, comte de Joigny, et Agnès de Bresnes concernant la justice, porte que le Prieur aura 36 livres à perpétuité sur la pêche de la Rivière d'Yonne, en ce qui leur appartient ».

Quelque temps après « le jeudi avant l'Assomption 1303 » (08 août) il est précisé que les 36 livres sur la pêche qui ont été concédés au Prieur par le comte Jean et sa femme seront payés en trois termes : 12 livres à la



Les Romains avaient construit sur nos côtes d'importantes installations pour capturer le poisson

Purification, 12 livres à l'Ascension, 12 livres à la Toussaint. « Les hommes du Prieur demeurant dans les trois paroisses demeureront libres de toutes tailles et droits que le Prieur avait sur eux et leurs héritiers, qu'ils deviennent sujets du comte et lui paientront pour droit de bourgeoisie douze livres par chacun an le dimanche après St Rémi ».

La même année, le roi Philippe IV le Bel confirma cet échange. C'est ainsi que de nombreux « manants » de Joigny accéderont à la Bourgeoisie par la caution d'une hypothèque sur le droit de pêche ! Mais aussi, quel bel exemple de reconnaissance du seigneur envers le prieur, qui, par son geste généreux — en mémoire des bienfaits reçus jadis des comtes — permettait à la population d'accéder à plus de liberté dans la conduite des affaires communes à la ville. Il est à noter que cette date constitue véritablement l'acte de naissance de ce qu'on appellera, plus tard, « la Communauté des habitants » qui assurera l'administration de la ville.

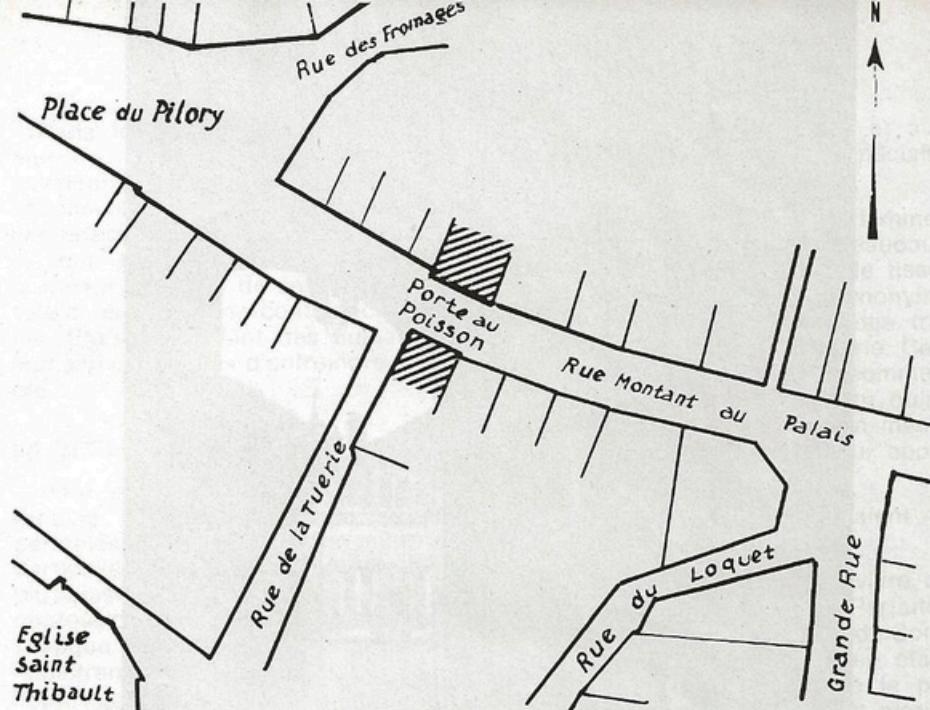
En 1330, la fille de Jean III, la comtesse Jeanne, ne pouvant laisser un héritier direct aux joviniens, voulut leur marquer sa bienfaisance en fondant la maison hospitalière « de Tous les Saints », ce grand œuvre, véritable chant du cygne de la première dynastie (11).

Prévoyant les besoins des religieux et religieuses de l'établissement qui deviendra l'hôpital, elle fit creuser un

« rupt » depuis le Tholon pour l'entourer et renforcer la sécurité, mais aussi pour servir de vivier comme il était courant de le faire pour les châteaux et, surtout, pour les communautés religieuses (12).

Le fait de société que constitue l'essor du monachisme au Moyen-Age, les exigences de l'ascétisme, contribuèrent à la vulgarisation des étangs, proches des lieux de réclusion, où les moines s'adonnaient très activement à la pisciculture afin de pourvoir à la nourriture des communautés.

Cette préoccupation pour l'approvisionnement en poisson se ressent dans les thèmes choisis par les artistes toujours témoins de leur temps. Le Palais des Papes en Avignon fut décoré, en 1353, d'une magnifique fresque représentant la « Pêche » qui fut exécutée sur le mur de la chambre à coucher du pape Clément VI dans la Tour de la Garde-Robe. En dépit des difficultés inhérentes à la technique d'exécution de la fresque, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la suggestion de mouvement des pêcheurs autour du vivier ou de l'impression du dessin de tapisserie — avec toute sa précision et ses détails — émanant de l'ensemble du tableau dont les différents points de vue permettent de découvrir, en même temps, et le panorama de la campagne environnante et la variété des poissons dans la pièce d'eau.



La Porte au Poisson était la seule issue vers l'Ouest dans l'enceinte de la ville naissante

Sa démolition en 1827 priva Joigny d'un de ses plus anciens monuments

Savourons ce clin d'œil que l'Historie accorde parfois au chercheur comme un encouragement !

Au cours des longues négociations pour aboutir à l'établissement de la Charte de fondation de l'Hôpital de Tous les Saints le 5 octobre 1330 ; pendant cette période instable de la naissance de la dynastie des Valois, l'archevêque de Sens avait autorisé cette donation de la comtesse Jeanne.

Le siège de la Métropole avait alors pour titulaire de 1329 à 1330 : Pierre ROGER de Maulmont et qui — après avoir été archevêque de Rouen, Garde des Sceaux et Chancelier du Royaume — fut élu pape en 1340 sous le nom de Clément VI. Il connaissait donc très bien les donateurs de l'hôpital le comte d'Alençon Charles de Valois et sa femme (13).

C'est en 1349 — d'Avignon, où il mit en œuvre tant d'embellissements — que Clément VI confirma la donation de l'Hospice, par la comtesse Jeanne, à la Ville de Joigny.

Nous avions bien certains titres pour oser orner notre couverture de « L'Echo » par la reproduction de la fresque du « Vivier » (14).

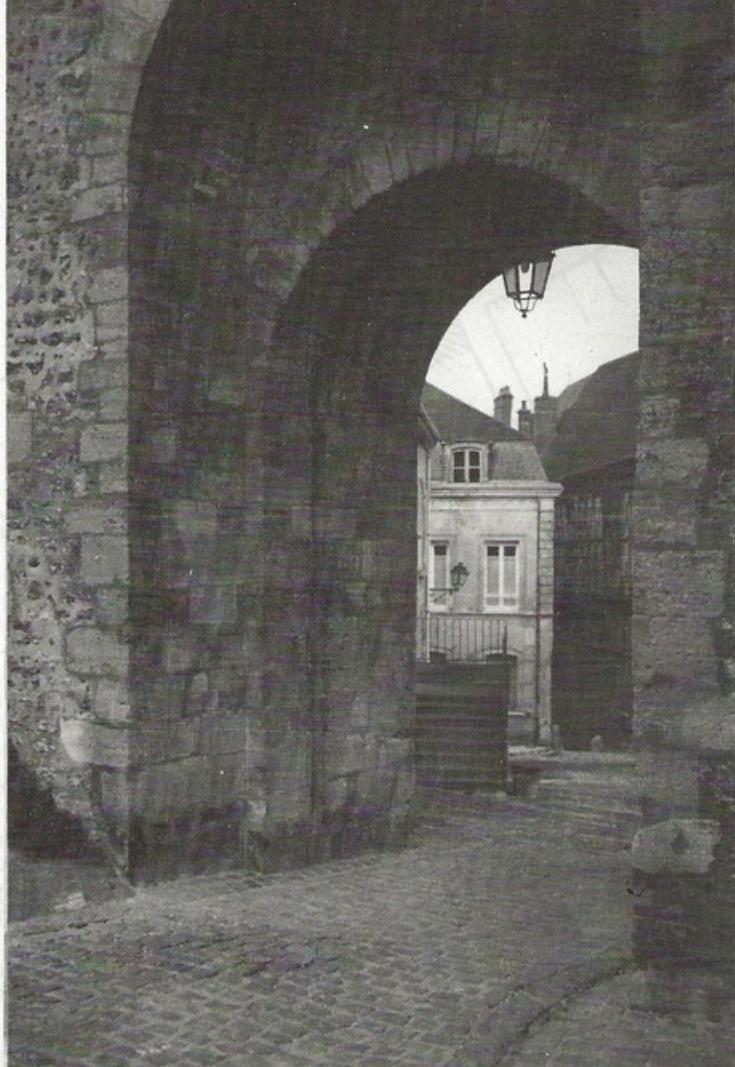
Le même souci de subsistance préoccupe Jean, premier des comtes de

Joigny de la branche des Noyers. En 1352, il dote l'Hôpital Lez Ponts d'un droit de pêche dans l'Yonne : « 1^{er} Les îles et accrues qui sont et seront d'une part et d'autre, depuis le pont jusqu'au pertuis Robert (15) ; 2^e la pêcherie à Brayes et à Vervolles pour y tendre et faire tendre, montant et avalant comme en leur propre droit, ainsi qu'aux lancières faites et à faire depuis le pont jusqu'aux vanes » (16).

Cinquante ans plus tard, le petit-fils de Jean, Louis de Noyers, par la charte de 1407, traite avec l'Abbé de Dilo la modification du droit de pêche dont jouissait l'abbaye. Surtout il interdit l'usage des grands filets dont on se servait pour augmenter exagérément le volume des prises (17).

Son intérêt pour l'exercice des professions se manifeste encore en 1415 par la rédaction d'une ordonnance portant « Règlement de la Boucherie et des bouchers de Joigny » (18). C'est un des rares documents que nous ayons à Joigny sur les métiers. La corporation des bouchers de notre ville, à l'instar de celle de Paris, devait être très puissante.

Un siècle plus tard, en 1501, l'abbé de Dilo acquittera huit livres par an au comte de Joigny pour exercer son droit de pêche dans l'Yonne (19).



Jusqu'à présent il n'est question que du poisson de rivière. Pour la première fois, la mention de poisson de mer apparaît dans les textes conservés dans nos archives, à propos du droit de l'Ecu du pont, dans une lettre patente de François 1^{er}, établissant les redevances d'octroi frappant les denrées transitant par le pont, notamment : « 2 sols sur chacun letz de Haran qui est de 2 deniers par caque passant dessous lesdits ponts ».

La longue énumération des documents conservés dans les archives et traitant du poisson et de la pêche, nous permet de mesurer l'importance de cette activité dans la vie de nos pères.

Il n'est pas étonnant d'en retrouver des traces dans la mémoire populaire

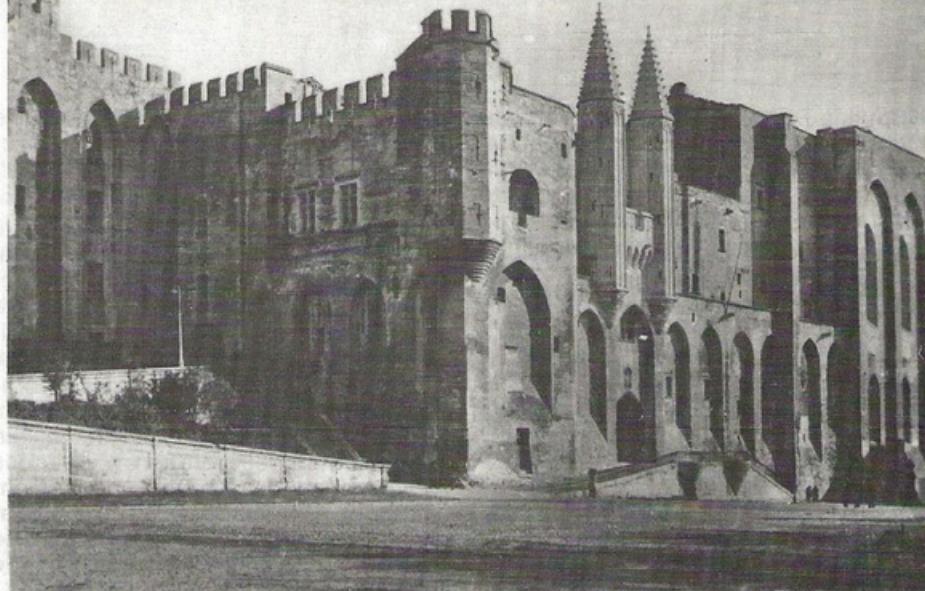
que constituent les noms des lieudits et des rues.

En amont de la ville se trouve, en bordure de l'Yonne, « le Péchoir » indiquant suffisamment sa destination. Mais nous avons aussi, dans la désignation des lieux le rappel d'une « Porte au Poisson » et deux rues s'appellent encore « Rue Basse-Pêcherie » et « Rue Haute-Pêcherie ».

LA PORTE AU POISSON

Bien des Joviniens sont étonnés à l'énoncé de ce nom. Il est vrai que seules les archives conservent la trace de ce vénérable monument.

Se situant entre la Place du Pilori et le début de la Rue Montante-au-Palais, à l'extrémité haute de la Rue de la Tuerie, la Porte au Poisson ap-



Le Pape Clément VI (1342-1352) mit en œuvre un vaste programme d'embellissement du Palais des Papes à Avignon

partenait à la première enceinte protégeant l'agglomération naissante qui n'avait alors que trois portes : celle du Pont donnant accès vers le sud, puis la Porte de Gonthier le Bossu pratiquée dans la « chemise » du Château, correspondant à la Plate-forme et ouvrant sur le Prieuré et la Champagne par le chemin de Troyes. La Porte au Poisson était la troisième et seul passage obligé pour un attelage allant vers Sens et le territoire royal.

Cette porte appartenait à la muraille entourant le premier groupement citadin à l'abri du castel ayant succédé à la « motte » de Rainard. Son importance dans le dispositif défensif était donc très grande.

La description que nous en donne Pérille-Courcelle la montre semblable à la Porte St Jean, entrée principale du château, dont elle possède les mêmes caractéristiques — sans sculptures ni ornement d'architecture — ainsi que les mêmes matériaux utilisés pour construire ce passage voûté en plein cintre.

Les différences, entre les deux constructions, dérivent de leur rôle dans la défense. La Porte St Jean commandant l'accès au château était plus étroite que le passage de la Porte au Poisson. Une autre distinction résidait dans le fait que cette dernière n'était munie que d'une simple herse alors que l'autre, au point fort de la défense, possédait une her-

se double, comme on peut encore le constater (20).

La Porte au Poisson raccordait deux éléments des murailles de la bourgade : au nord, l'enceinte suivait sur une partie la rue des Juifs pour aboutir à la tour nord-ouest du château ; tandis que vers le sud, le mur de la ville était bordé par la rue de la Tuerie.

Au fil du temps, avec l'extension à l'ouest des habitations, l'office de la Porte étant devenu caduc, la partie haute qui servait au logement de la herse avait été transformée en appartement surplombant la rue.

Au moment de la démolition commencée le 17 mars 1827, l'édifice appartenait à Mme Dubray née Pléon, dont les ancêtres avaient réalisé l'aménagement en demeure « avec grenier dessus » précise le texte. L'ensemble menaçant ruine, l'administration municipale avait ordonné la destruction en accordant à la propriétaire une indemnité de mille francs pour compenser la perte de son bien situé au-dessus du passage.

Les pieds-droits de la Porte — massifs de pierres très imposants — débordaient de chaque côté sur la rue du Petit-Marché, ainsi qu'on appelait la première partie de la rue Montante-au-Palais. Il est à remarquer que l'axe de la Porte ne correspondait pas à l'alignement de la rue.

Sous la Porte, dans le pied-droit sud « désépaissi » se trouvait la boucherie d'Augustin Puisoye, gendre Puisoye, qui possédait aussi la petite maison attenante donnant dans la rue de la Tuerie et adossée en appentis contre celle de l'avocat Mauchand, héritiers des Cagnats, que Puisoye vient d'acquérir et qui paraît n'avoir été construite qu'en raison de cette boutique et pour utiliser le recouin que formait le pied-droit avec la maison Cagnat dans l'emplacement sans doute des murs d'enceinte qui partaient de cette porte.

Au-dessus de la porte d'entrée de la boucherie était une statue de la Vierge dans une niche comme il en existe plusieurs autres dans différents quartiers de la ville, mais qui était une des mieux ornées et des plus honorées par la Dévotion car on y voyait plus souvent qu'à aucune autre des chandelles allumées dans la lanterne par ex-voto de parents de malades.

C'était une dévotion que la Révolution n'a point abolie et qui se pratique plus que jamais. Il est présumable que le Sr Puisoye en relevant sa façade rétablira la niche et la Vierge » (22).

Il faut remarquer que l'on profita des travaux de démolition de la Porte pour supprimer la pente qui existait pour atteindre le niveau du passage. C'est ainsi que depuis cette époque, les maison se trouvant dans l'ancienne rue du Petit-Marché possèdent plusieurs marches permettant d'atteindre le seuil de leur entrée.

La disparition de cette Porte priva la ville d'un de ses plus anciens édifices. Sacrifiée à la fureur de la mode exigeant partout de rigides lignes droites — manifestation absolue d'égalité et d'uniformité — elle témoignait des épreuves des périodes périlleuses que notre bourgade commerçante avait connue. Sa stature imposante comme pour montrer à tout venant la puissance de la cité et la détermination de sa population dans son impératif souci de défense. Le XVI^e s. agrémentera les portes de villes de tours énormes mais ornées de toutes les ressources de l'art, pour accueillir l'arrivant non plus en ennemi potentiel mais en invité — signes du change-

ment de mœurs quand disparaît le danger. Telle était notre Porte St Jacques, victime, elle aussi, du modernisme égalisateur.

Quant au nom donné à cette Porte, faute de documents sur son origine, on est réduit à émettre des hypothèses. La plus vraisemblable doit être liée aux mesures d'hygiène préconisées par les plus anciens règlements, bien souvent édictés par les corporations de commerçants. Le poisson, denrée très périssable, surtout en un temps où la réfrigération n'était pas développée, devait être rapidement vendu et consommé. Il est fort probable qu'une poissonnerie, non loin de l'entrée de l'agglomération, a laissé le souvenir du commerce du poisson.

RUES PECHERIE.

Deux rues évoquent cette activité : rue Basse Pécherie et rue Haute Pécherie. Elles circonscrivent un quadrilatère irrégulier, très pentu et passablement gauche, où s'étagent les maisons du quartier des pêcheurs accrochées au glacis inégal qui, au midi, couvrait les abords du château comtal. Au Levant, une ruelle abrupte, finissant en escalier, limite cette partie de la ville (23). La rue Haute Pécherie descend du pied du Château, en oblique, mais à partir de la rue Haute des Chevaliers fait un coude pour joindre la rue Basse-Pêcherie qui, en décrivant un arc, aboutit par ses deux extrémités en bordure de l'Yonne.

Ce quartier abritait les familles des pêcheurs employés à l'approvisionnement de la communauté. Ils descendaient des anciens serfs attachés à cette obligation au temps où le seigneur exercait encore directement l'exploitation de ses domaines. Le droit de pêche, lié à la propriété foncière, dépendait de la haute justice. L'exercice de ce droit fut ensuite affranchi à des exploitants moyennant fermage. C'est sous cette forme que le comte de Joigny exercait encore son droit de propriété au temps de Davier, au XVIII^e siècle tant sur le territoire de la Ville que sur les villages des environs (sauf à respecter les droits des seigneurs locaux auxquels il avaient, au cours des âges, cédé des fiefs).

Le dur métier de pêcheur était pratiqué par une des classes les moins favorisées. Il consistait à voguer presque continuellement sur la rivière dans de lourdes barques traînant les filets, à moins qu'il ne s'agisse pour quelques-uns, de s'entraider à deux esquifs pour pêcher à l'épervier. Levés au point du jour, les pêcheurs ne rentraient qu'à la tombée de la nuit. Les mauvais jours étaient employés à la réparation des filets, avec l'aide des femmes, comme il est encore de coutume actuellement dans certains pays. La confection des nasses, leurs réparations fréquentes (elles étaient confectionnée en osier et en fil de chanvre), exigeaient beaucoup de temps et de soins. Nos archives ne possèdent que bien peu de renseignements ayant trait à la corporation des pêcheurs et poissonniers. Les seules confréries ayant laissé des souvenirs sont celles des vignerons (encore vivantes de nos jours) et les mariniers dont notre Association a exposé l'année dernière le bâton de confrérie si caractéristique.

Pourtant bien des Joviniens se souviennent des nombreux oriflammes pendant aux voûtes de N.-D. de Saint-André, sans que l'on puisse les identifier. Il faut croire que la rapide évolution des modes de vie n'a pas permis le maintien de cette corporation. Dans le Nord de la France et en Flandres, la corporation des pêcheurs et marchands de poissons a laissé de très éloquents souvenirs, ne serait-ce que le costume d'apparat, haut en couleurs, porté pour les cérémonies en l'honneur du saint patron, alors que tous les membres de la frairie défilaient avec fierté derrière la banière représentant saint Pierre monté sur une barque, tenant de la main droite les clefs du Paradis, et de la main gauche montrant le Ciel. Saint Pierre est le patron des pêcheurs et des poissonniers depuis le temps où le Messie choisit ses premiers disciples parmi ces pêcheurs du lac de Tibériade. Mais au Moyen-Age l'auréole de saint André assura sa primauté notamment pour les pêcheurs en eau douce. Cependant l'on pouvait encore voir, après la 2^e Guerre Mondiale, sur les bords du Rhin, en pays de Bade, à Rust, la corporation des pêcheurs

remontant à 1422 a, en permanence son fanion vert auprès de la statue de saint Pierre dans l'église paroissiale sous le vocable de ce saint patron.

Sous le nom de pêcherie étaient regroupées toutes les professions relatives au poisson. L'armorial général de d'Hozier avait défini leurs armes : d'or, à un pal d'azur chargé d'une murette d'argent.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer, pour l'histoire des mœurs, l'importance symbolique que les anciens attachaient aux poissons. Cet aliment figurait toujours dans les dons de « joyeuse arrivée » que les villes offraient aux souverains et aux personnages importants venant les visiter.

Il faut sans aucun doute avoir en mémoire cette vieille tradition pour expliquer le sacrifice de Vatel maître d'hôtel du Grand Condé que raconte Mme de Sévigné. Le roi Louis XIV, en 1671, partant pour l'armée des Flandres, s'étant arrêté à Chantilly, le grand banquet organisé en l'honneur du souverain fut privé du service du poisson par le retard de l'arrivée de la « marée » — c'était en plus, un jour maigre — et le dévoué serviteur s'en tint pour responsable.

Nous sommes, direz-vous, bien loin de Joigny !

Pourtant, si nous faisons appel à nos souvenirs littéraires nous savons que Vatel avait été auparavant au service de l'Intendant Fouquet, comme nous le rappelle ce fabuleux conteur que fut Alexandre Dumas — ou plutôt, comme nous le dit le Des Granges : son collaborateur Auguste Marquet — dans leur œuvre le « Vicomte de Bragelonne : un jour Fouquet trouve Vatel en train d'acheter du vin dans un de ces « cabarets littéraires » de Paris. Il s'en offusque et l'interpelle lui rappelant qu'il ne voulait à sa table que des grands vins.

Vatel explique sa démarche en faisant remarquer que MM. de La Fontaine, Pellisson et Conrart ne boivent pas quand ils viennent à Vaux : « Ces messieurs n'aiment pas le grand vin. Que voulez-vous ? Alors que je trouve ici un vin de Joigny qu'ils affectionnent et qu'ils y viennent boire une fois par semaine ».

Fouquet félicite son sur-intendant et lui dit : « Je vous remercie, Vatel, d'avoir compris que chez moi, M. de La Fontaine, M. Conrart et M. Loret sont autant que des ducs et des pairs » (24).

Nous ne sommes pas très étonnés de constater, une fois encore, combien le vin de Joigny était apprécié dans les sphères littéraires après avoir figuré aux menus des plus prestigieux établissements d'enseignement au 17^e siècle (25).

Les personnages que l'auteur met en scène et qu'il énonce par la bouche de Vatel ne sont rien moins que les fondateurs de l'Académie Française (26). Faut-il rappeler que cette illustre compagnie vit le jour dans la maison de Valentin Conrart, célèbre par ailleurs pour posséder aux yeux de son ami Boileau — le très vigilant censeur de la littérature — la grande qualité : d'observer « un silence prudent » alors qu'il était considéré comme leur maître par de nombreux écrivains, mais il ne publiait que fort peu dans sa crainte de « ne donner rien de bon ».

Les conditions d'exercice des professions ont bien changé depuis ces temps lointains où le poisson constituait une part importante dans l'alimentation des populations.

Turgot, ministre de Louis XVI, par l'édit de 1776, reconnaissant « le droit de travailler, propriété de tous, la première et la plus imprescriptible de toutes les libertés » abolit les Corporations, maîtrises et iurandes — rendant à chacun le droit d'exercer une activité. Peu de temps après la Révolution balaya ce qui subsistait des anciens droits.

Les fleuves et rivières navigables et flottables, devenus propriété de l'Etat, furent affermés par lots. A Joigny il y eut trois lots de pêche portant les numéros 18, 19, 20. Deux de ces lots étaient autorisés pour la pêche aux engins.

Le lot n° 18 commençait au lieudit « Le Pêchoir » et se terminait au barrage en amont de Joigny.

Le lot n° 20 débutait au « Pertuis Jacquot, non loin des « Berges Tombées », se prolongeait sur le méandre

et se terminait à la vanne de décharge entre Joigny et Saint-Aubin.

Entre ces deux lots, le lot n° 19 était entièrement réservé à la pêche à la ligne qu'exerçaient les adhérents de la Société de Pêche de Joigny.

Les adjudications du droit de pêche aux engins se déroulaient tous les cinq ans à Auxerre. Elles s'appelaient « les Journées de Joigny » et donnaient lieu à des surenchères endiablées. Mais aussi, on assistait parfois à un simulacre de marché par la convenance entre les amateurs. Chaque adjudicataire disposait alors d'un certain nombre de licences qu'il rétrocédait à des « permissionnaires ».

Seul, le produit de la pêche aux engins pouvait faire l'objet de la vente. Cependant, certains des adjudicataires préféraient en faire don à l'Hôpital en vue d'améliorer l'ordinaire (comme nous l'a confié le Dr Medjian Pascal, grand amateur de ce sport).

Les engins employés avaient pour noms :

La nasse mise en place pour la nuit, ainsi que la ligne de fond appâtées :

Le grand filet de 30 à 40 mètres tendu entre deux embarcations.

L'épervier qui nécessitait puissance et adresse du pêcheur.

Le travail était un assemblage de trois filets à mailles de différentes grandeurs.

L'araignée, filet très fin ayant des mailles de 40 mm.

Le gougeonnier, à petites mailles, était interdit.

La pêche noble avait pour but la capture du brochet, de la perche, du sandre (1960) tandis que la pêche de blanchaille visait le chevesne, la brème, la carpe, le gardon et la tanche.

Les anciens ont encore le souvenir de M. Momet, professeur de latin et français au Collège qui, dans les années 30, eut la surprise de capturer non loin du Pont St Nicolas un saumon de belle taille. On raconte aussi comment les bouchers récompensaient quelquefois leurs commis en leur permettant de prendre du sang à l'abattoir pour pêcher les anguilles : quelques fagots trempés dans ce sang



*Le défilé des concurrents était une tradition, garde-champêtre en tête
La circulation n'était pas ce qu'elle est devenue*

puis déposés, le soir, le long des berges attiraient les anguilles, qui, une fois repues, s'endormaient sur le lieu de leur festin, procurant ainsi quelques pourboires aux jeunes commis, venant les prendre au petit matin.

La pêche à la ligne était un sport très pratiqué encore avant la Grande Guerre et le jour du Concours de Pêche les gares du PLM et des tacots déversaient sur leurs quais une foule endimanchée, harnachée et munie de gaules et d'épuisettes qui défilait, derrière fanfares et bannières, depuis l'avenue jusqu'aux quais de la rive droite, après un détour par la Grande Rue.

Mais, nombreux étaient les pêcheurs que chaque jour, pendant l'ouverture, exerçaient leur talent tant pour l'amusement et le plaisir de la dégustation que par raison économique.

Maurice Toesca, écrivain réputé, à la sensibilité si raffinée, nous a laissé un souvenir ému de son séjour à Joigny, où son père débutait comme jeune professeur au collège, vers 1910 (27) « De notre séjour à Joigny date mon goût pour la pêche à la ligne. Mon père y allait, le jeudi et le dimanche, non par passion ou par distraction, mais par nécessité. Le poisson améliorait le menu gratuitement ».

Il nous raconte sa joie et sa fierté lorsque, accompagnant son père, il capture à l'aide d'un modeste bâton équipé d'un fil et d'une épingle une anguille de belle taille. Et il ajoute :

« J'ai, me semble-t-il, gardé dans le poignet la sensation de la résistance ce molle. C'est cette résistance-là que j'attends lorsque je suis à la pêche ».

Nous sommes redevables à ce différent entre marchands de poisson de nous avoir conduits dans un voyage dans le temps, guidés, comme les premiers chrétiens sur le chemin des Catacombes, par le monogramme du Christ, cet Ichtys des Grecs — ou mieux encore par le dessin en arête de poisson !

Nous avons pu retrouver de nos ancêtres quelques témoins de leur mode de vie, de leurs mœurs. Cela nous a permis de souligner certains faits de notre histoire locale ainsi ce lien entre le droit de bourgeoisie accordé aux censitaires du Prieur de Notre-Dame de Saint-André dont la donation sur les revenus de la Pécherie du Comté de Joigny fut la caution.

Il n'était pas non plus sans intérêt de rappeler l'importance de la Porte au Poisson, l'un des plus anciens monuments de la ville, venant de ces temps où le terme : Porte était lié à la notion de Puissance, comme se plaisait à nous le rappeler, à l'occasion, le Professeur René Louis.

En résumé : malgré nos insuffisances, nous persons avoir eu raison d'oser et de n'avoir pas « imiter de Conrart le silence prudent ».

Joigny février 1993.



*Après le Pont, où se pressait la population
les pêcheurs gagnaient la Grande-Rue pour défiler dans la Ville*

- (1) Somme considérable pour l'époque.
- (2) Histoire de la Ville et comté de Joigny par Challe B.S.S.H. 1882 p. 254.
- (3) La Fontaine : La Grenouille et le Rat.
- (4) On faisait « maigre » près de 200 jours par an. Voir aussi Histoire du Peuple français par R. Pernoud p. 106
- (5) Hist. Peuple fr. par R. Pernoud p. 240.
- (6) Les Flamands en furent les fournisseurs.
- (7) Frère cadet du roi Louis IX, en présence de leur mère : Blanche de Castille.
- (8) ADY H 588 et 596.
- (9) ADY H 1405.
- (10) Hist. Prieuré N.D. de Joigny.
- (11) Arch. Hôpital de Joigny.
- (12) Hyg. hosp. et ASS ; publ. à Joigny par le Dr Longbois (1899). L'hospice exploite les moulins sur les ponts. Par bail du 6 avril 1677, le charpentier et musnier du Pont, Léon Batton, s'engage entre autres choses, à fournir aux dévotes et religieuses personnes dud. Hôp., le jour de St Augustin « la hure et la darne des saumons qu'il pourrait prendre dans les biefs de ces moulins ».
- (13) Pierre ROGER de Maulmont, né à Limoges, moine bénédictin, archevêque de Rouen, participa à l'Assemblée du 22 déc. 1329, à Vincennes, où, bien que Chancelier de France, il défendit la suprématie du pouvoir spirituel sur le temporel contre l'avis du Parlement dont le porte-parole était Pierre de Cugnières (le « Cugnot » de Sens) Arch. de Sens en 1329-1330. Pape sous le nom de Clément VI (1342-1352). La cath. de Sens lui doit la chapelle St Martial, martyr du Limousin. Il embellit La Chaise-Dieu où se trouve son tombeau. Son neveu Pierre ROGER de Beaufort, né à Limoges, arch. de Sens, sera élu pape en 1370, sous le nom de Grégoire XI. Par l'intermédiaire de Ste Catherine de Sienne, il négociera le retour de la papauté à Rome en 1377.
- (14) Tous nos plus vifs remerciements à Madame le Conservateur en chef du Palais des Papes pour son envoi de la belle diapositive de cette fresque. Nos remerciements vont également aux Editions Gaud. 77950

Moisenay le Petit, qui nous ont aimablement autorisé la publication dans l'Echo de Joigny.

(15) Se trouvait à environ 600 m en amont du Pont, à peu près à la Hauteur du Mail actuel « au-dessus du saulsois Jean de Guerchy ». Not. sur le pont de JOIGNY. BSSH 1862.

(16) ADY H 2380.

(17) ADY H 623.

(18) BSSH 1902 art. de M. Drot.

(19) ADY H 623.

(20) Pérille Courcelle n'a pas précisé les dimensions de la Porte au Poisson. Mais ces précisions figurent au Plan d'Alignement dressé en 1819 par Chomereau-Brigny. Le passage sous la Porte St Jean'est de 3,10 m dans sa partie la plus étroite. La Porte au Poisson avait un mètre de plus en largeur.

(21) Ce qui laisse supposer que la reconstruction de la rue — peut-être après 1530 — avait subi des modifications dans son alignement.

(22) Le souhait de Pérille Courcelle ne fut que partiellement exaucé : on peut voir sur le pignon de cette maison donnant sur la rue de la Tuerie, une petite niche. Bien que vide, elle rappelle cette ancienne dévotion des Joviniens.

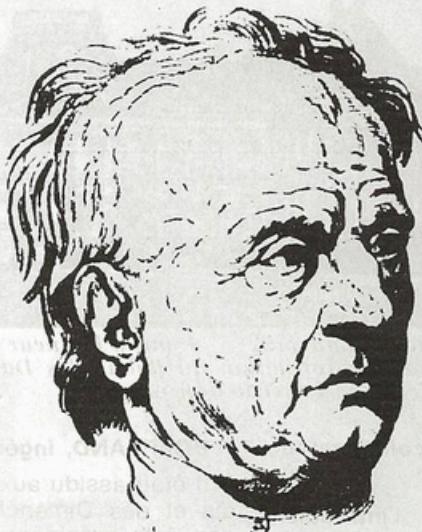
(23) Cette descente entre des murs aveugles ne porte pas de nom. Certains anciens l'appelaient la « ruelle du Tripot ».

(24) Loret (1595-1665) auteur de la « Muze historique », gazette relatant les événements, devenue un document, généralement exact. Loret ayant défendu Fouquet fut disgracié.

(25) Voir Echo n° 26, p. 3-6.

(26) A écrit l'Hist. de l'Acad. franç. (1653). Après avoir été embastillé pour sa défense de Fouquet, devint l'historiographe de Louis XIV.

(27) Quelques Joviniens ont conservé le souvenir de cet enseignant aux idées avancées qui se présenta aux élections législatives à Auxerre où il fut battu. La famille Toesca habitait dans la maison faisant l'angle uest de l'avenue R. Varrey et la rue Guy Herbin.



Germain Boffrand Un homme aux multiples talents

par Madeleine Boissy

Architecte célèbre de la première moitié du XVIII^e siècle, a construit à Joigny l'Hôtel de Ville et réparé le pont sur l'Yonne.

Il avait tous les talents : écrivain, il était le neveu du célèbre Quinault librettiste de Lulli. ; ingénieur, il améliore l'approvisionnement en eau des Hôpitaux de Paris, refait de nombreux ponts (Sens, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-sur-Yonne ; décorateur d'intérieur et surtout architecte très sollicité à Paris et en Lorraine.

La rue qui conduit de la Place du Pilori à celle du Général VALET portait encore au XIX^e siècle le pittoresque nom de « Rue des Boucheries ». En effet, ces commerces étaient, dans les temps anciens, regroupés en bas de la dite-rue près de son raccordement avec la Place Saint Thibault actuelle (1). Au début du XX^e siècle, elle prit simplement le nom de « Rue de l'Hôtel de Ville » et enfin, par décision du Conseil Municipal du 8 octobre 1968, elle devint « Rue BOFFRAND ».

Les nostalgiques du Passé pourront regretter la suppression de la première appellation mais évoquer le souvenir de BOFFRAND qui dota Joigny d'un édifice aussi remarquable que l'ancien Hôtel de Ville n'est que justice.

Qui était Germain BOFFRAND ?

Après Jacques Ange GABRIEL (2) et Jacques Germain SOUFFLOT (3) ce fut l'un des plus grands architectes français de la 1^{re} moitié du XVIII^e siècle.

Il naquit à Nantes le 7 mai 1667 d'un père, architecte et sculpteur peu connu et sans grand talent ; sa mère était une sœur du poète et librettiste Philippe QUINAULT (4) (1635-1688) qui, en 1681, attira son neveu près de lui. Le jeune BOFFRAND vint donc à Paris dès l'âge de 14 ans et pendant plus de 3 années il étudia la Sculpture et l'Architecture, passant les hivers dans l'école du sculpteur GIRARDON alors qu'il se livrait à l'étude de l'architecture pendant les saisons d'été. Mais très vite il trouva sa voie et se consacra en priorité à l'architecture.



*Château de Lunéville Cour d'honneur
Boffrand participa à la transformation du Palais des Ducs de Lorraine
C'est une construction originale*

BOFFRAND : élève et collaborateur d'HARDOUIN-MANSART.

Son oncle QUINAULT l'introduisit dans les milieux choisis de la Capitale (noblesse titrée, noblesse de robe, artistes, savants, écrivains) mais également à Versailles parmi les gens de Cour. Rapidement il se fit remarquer de Jules HARDOUIN-MANSART (5) dont il devint l'élève et de qui il sut gagner l'amitié. Ce grand personnage, premier architecte de Louis XIV dirigeait en particulier les constructions de Versailles ; il confia au jeune BOFFRAND la surveillance de la construction de l'Orangerie à Versailles puis celle de la place Vendôme à Paris. Par la suite il lui procura la commission du bureau des dessins des BÂTIMENTS du ROI, charge fort enviée et bien rémunérée puisqu'elle rapportait 2.500 livres et qu'il occupa de 1686 à 1699.

BOFFRAND, écrivain

La fréquentation des gens de lettres et des artistes parisiens qui recherchaient la présence de « notre jeune homme » pour sa conversation éblouissante et son esprit, l'exemple de son oncle QUINAULT encouragèrent BOFFRAND à produire des œuvres légères ou sérieuses. Aussi, à ses heures de liberté, donnait-il libre cours à son talent d'écrivain. Il composa :

- plusieurs pièces bouffonnes dont certaines furent jouées,
- de nombreux mémoires,
- mais surtout des ouvrages écrits en français et en latin ayant trait à l'architecture. (1745).

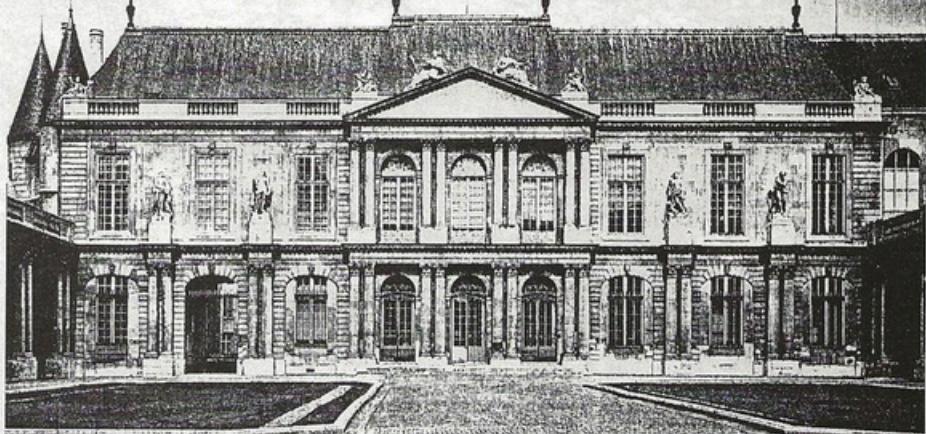
BOFFRAND, ingénieur

Il était assidu aux séances des Jeudis et des Dimanches de la Société des Arts présidées par le Comte de CLERMONT. La fréquentation de ce Cercle le mettait en contact avec les savants et les techniciens en tous genres de l'Époque auprès desquels l'Ingénieur BOFFRAND se documentait avant d'entreprendre certaines expériences et certains travaux ; en particulier il créa et mit au point les prototypes d'une machine à malaxer le mortier, et d'une machine à vapeur dite « Machine à feu » (6). En même temps il investissait dans la Manufacture du Plomb laminé (7), récemment implantée Faubourg St Honoré. Malheureusement, dans ces domaines, les efforts de BOFFRAND et de ses collaborateurs furent devancés par ceux de savants anglais dont Thomas NEWCOMEN (1663-1729), SAVERY (1650-1715) et John MAY, mais la compétition tourna à la faveur des Anglais.

BOFFRAND, Architecte

Cependant tous ces travaux techniques ne lui faisaient point perdre de vue l'Art qui devait lui procurer la célébrité : l'ARCHITECTURE.

L'édifice qui fit connaître notre architecte débutant existe encore rue du Cardinal LEMOINE à Paris (Actuel bureau des H.L.M. !) ; construit en 1700 pour le neveu de Charles LEBRUN (8), c'est un hôtel parisien à destination bourgeoise mais dont l'ornementation : fronton et entablement dorique sculpté de triglyphes et de métopes fit grande impression à l'époque et fut à l'origine de la carrière architecturale de BOFFRAND.



Côté jardin — les architectes se sont intéressés à harmoniser la résidence locale avec le parc et les jardins

« Dès lors le succès lui est acquis. Ses nombreux travaux pour la noblesse parisienne, pour l'électeur de Bavière et la renommée qu'il acquiert au titre d'Architecte du Duc de Lorraine pour qui il édifie le Château de Lunéville en 1709 (9), lui assurent un succès européen ».

De grands personnages de l'époque, des princesses le sollicitent :

— la princesse de CONDE pour la restauration du Petit BOURBON (1720)

— la princesse de BAVIERE pour le château de WURZBOURG (1723)

— le DUC de LORRAINE et ses courtisans pour qui BOFFRAND construit, à Nancy et dans les environs, Palais ducale, hôtels particuliers et châteaux. Tous ces travaux ne firent qu'élargir sa renommée de bâtisseur et le frère de Madame de POMPADOUR, le Marquis de MARIGNY, lui-même directeur général des Bâtiments du roi, l'appelait « LE GRAND HOMME », et cela sans ironie.

L'architecte BOFFRAND accueillit avec prudence les courants artistiques étrangers. Il désirait vivement voir ROME et l'ITALIE mais divers obstacles personnels et ses travaux toujours plus nombreux l'empêchèrent d'entreprendre jamais ce voyage d'études. Il se voulait INDEPENDANT ; pourtant, il s'inspira de 2 maîtres italiens LE PALLADIO (1518-1580) et LE BERNIN (1598-1680) (10) dont il admirait les œuvres pour la pureté de leurs lignes. Ceci explique sa fidélité aux 5 ordres de la tradition gréco-romaine :

— ordres grecs : ionique, dorique, corinthien

— ordres romains : composite et toscan.

Grâce à Germain BOFFRAND, le XVIII^e siècle trouva un nouveau souffle et évolua de l'architecture hiératique du XVII^e siècle vers une architecture plus fonctionnelle. Pendant un demi-siècle il construisit un nombre impressionnant d'édifices de très grande qualité mais ce fut dans l'architecture intérieure et dans l'ornementation à tendance ROCAILLE que ses dons atteignirent leur plénitude.

BOFFRAND, DECORATEUR

BOFFRAND DECORATEUR fit preuve de génie. Ses chefs d'œuvre incontestés sont à Paris les appartements de la Duchesse du MAINE à l'ARSENALE (1729) (11) et ceux de l'hôtel de SOUBISE (1735) (actuel Palais des Archives Nationales). Mais dès 1705 la décoration du Palais-Royal de BELGIQUE lui fut confiée.

Notre « Grand homme » avait de la décoration une idée très précise.

Voici ce qu'il pensait :

« La décoration doit être adaptée à la fonction de chaque pièce. Il faut que sa richesse progresse de l'antichambre au cabinet ».

Pour lui une relation indispensable doit s'établir entre FONCTION et DECORATION c'est-à-dire entre le statut social de la personne qui commande l'ouvrage, la fonction de la pièce elle-même et la richesse des éléments décoratifs employés (lambris ornés de trophées, cheminées, glaces et trumeaux, dessus de portes, médaillons, plafonds peints, corniches sculptées,



*Hôtel de Soubise — Boffrand a surtout réalisé le décor intérieur
On parle d'un style nouveau (1735). Il réussit un ensemble prestigieux
qui est sa dernière (en date) réalisation décorative*

tapisseries, riches damas sur lesquels se détachent les tableaux... tout cela dosé savamment).

En résumé l'art décoratif de BOFFRAND est marqué par une recherche d'unité d'où se dégagent harmonie, sobriété, bon goût et élégance. Son succès dans ce domaine tient au fait que l'architecte qu'il était s'entoura toujours de grands artistes : peintres et sculpteurs. Ne compte-t-on pas parmi ceux-ci : OPPENORD, Antoine COYPEL, François DESPORTES, Michel et Pierre LANGE, LEMOINE, VAN LOO, Charles NATOIRE, BOUCHER ? (12).

BOFFRAND et l'ARCHITECTURE hospitalière et religieuse

De 1700 à 1753 sa production architecturale fut ininterrompue et variée. A côté de la construction d'Hôtels particuliers et de Châteaux il entreprit la réfection, la modernisation, la construction d'édifices hospitaliers parisiens : Salpêtrière (1724-1753), Hôpital Général (1724), Enfants Trouvés (1745), Bicêtre (1733-1740) pour lequel on lui demanda de procéder à une extension des bâtiments puis à apporter une solution à l'alimentation en eau devenue presque nulle, les puits étant taris. Ses connaissances techniques conjuguées d'architecte et d'ingénieur lui permirent de réaliser le

« Puits de Bicêtre » (13) (1733) puits cylindrique d'une profondeur inouïe creusé jusqu'au niveau de la BIEVRE et complété par une installation montant l'eau jusqu'aux réservoirs.

Simultanément des bâtiments religieux furent, par ses travaux, restaurés ou créés : façade de l'Eglise de la MERCI (1709), Voûtes du transept, du croisillon sud et de la rose Sud de Notre-Dame de Paris (1725-1727), Primatiale de Nancy (1727), Chapelle de Saint MERRY (1743).

BATIMENTS DUS à BOFFRAND encore EXISTANTS

Chacun reste confondu devant l'ensemble impressionnant d'œuvres créées par BOFFRAND. Hélas nombreux sont les bâtiments qu'il éleva et aujourd'hui disparus. Contentons-nous de citer les plus remarquables que nous pouvons encore admirer de nos jours :

à PARIS : les Hôtels d'AMELOT, de MAYENNE (décors), de VILLARS, de GOURNAY, de TORCY et de SEIGNELAY, de SOUBISE, le Petit LUXEMBOURG actuellement demeure du Président du Sénat, l'ARSENAL,

en Banlieue : le Puits de BICETRE.

en LORRAINE :

les châteaux de LUNEVILLE (1702-1729), d'HAROUÉ, de COMMERCY.



Réservoir et puits de Bicêtre

*La vaste travée centrale est couverte d'une voûte fortement bombée
Boffrand fait creuser un puits profond de 56 m et muré
qui atteint la nappe de la Bièvre*

Il espérait se servir de la machine à vapeur pour monter l'eau

les hôtels de CRAON, de FERRARI, de CUSTINE à Nancy.

aux environs de PARIS : les châteaux de CRAMOYEL en BRIE, de BOISSETTE, de FOUCHERES dans l'AUBE (dit Château de VAUX).

la colonne commémorative de la 1^{re} rencontre de Louis XV et de Marie LESZINSKA à MORET.

BOFFRAND, Ingénieur des PONTS et CHAUSSEES

A côté de ces édifices de prestige dus à BOFFRAND Architecte n'oublions pas les ouvrages d'Art conçus par ce personnage qui fut aussi :

Ingénieur des Ponts et chaussées du Royaume dès 1723, puis Inspecteur Général des Ponts et chaussées vingt ans plus tard. Ces fonctions l'amènèrent à reconstruire de nombreux ponts dans le Sud de la Généralité de PARIS. C'est ainsi que JOIGNY (1725), BRAY sur Seine et MONTEREAU (1738), VILLENEUVE le ROY (Villeneuve-sur-Yonne (1735), SENS et PONT-sur-Yonne (1738) lui doivent la reconstruction totale ou partielle de leurs ponts. Mirant leurs arches dans les eaux qu'ils enjambent, presque tous sont encore là, aussi résistants et sûrs, après plus de deux cents cinquante ans d'une circulation quoti-

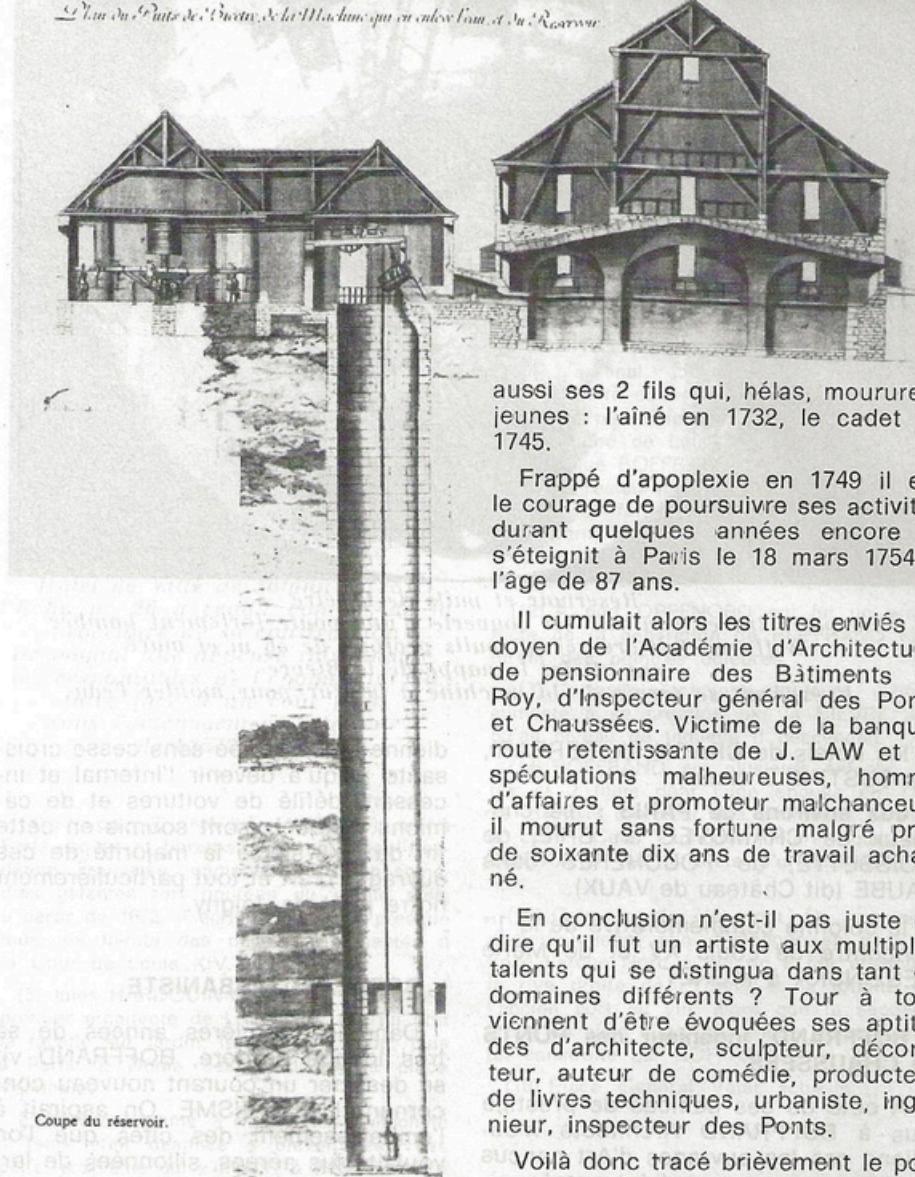
dienne qui est allée sans cesse croissante jusqu'à devenir l'inférial et incessant défilé de voitures et de camions auxquels sont soumis en cette fin du XX^e siècle la majorité de ces ouvrages d'art et tout particulièrement notre pont de Joigny.

BOFFRAND URBANISTE

Dans les dernières années de sa très longue carrière, BOFFRAND vit se dessiner un courant nouveau concernant l'URBANISME. On aspirait à l'embellissement des cités que l'on voulait plus aérées, sillonnées de larges rues, ornées de vastes places, de jardins. Les beaux monuments civils et religieux de construction ancienne exigeaient pour leur mise en valeur la démolition des vieilles bâtisses insalubres qui en cachaient la perspective. Ce qui souvent fut fait.

Malgré son grand âge BOFFRAND prit part aux projets d'architecture publique des villes de Lyon (14) et surtout de Paris : étude pour le Parvis de Notre-Dame, pour la Place Dauphine, la place Louis XV, la place du Carroussel, le Forum des Halles...

Un an avant sa mort il participa au concours pour l'édification de l'actuelle place de la Concorde. Voici le juge-



Coupe du réservoir.

Réservoir de Bicêtre

ment élogieux que porta alors M. de Marigny sur cet architecte urbaniste de... 86 ans !

« Le plan de M. de BOFFRAND est le plan d'un homme supérieur dans l'art, qui pense à tout et qui embrasse d'un coup d'œil la gloire du ROI, l'économie de la dépense et l'utilité publique ».

« Cet homme supérieur » sut transmettre son savoir et sa longue expérience professionnels, de même que son style personnel d'où ne furent exclus ni continuité, ni classicisme ; il eut pour élèves Pierre PATTE mais

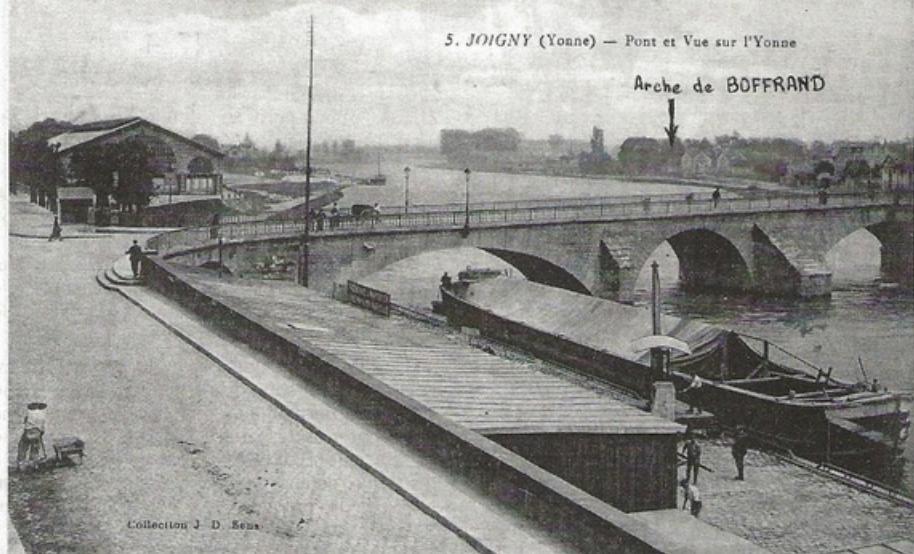
aussi ses 2 fils qui, hélas, moururent jeunes : l'aîné en 1732, le cadet en 1745.

Frappé d'apoplexie en 1749 il eut le courage de poursuivre ses activités durant quelques années encore et s'éteignit à Paris le 18 mars 1754 à l'âge de 87 ans.

Il cumulait alors les titres enviés de doyen de l'Académie d'Architecture, de pensionnaire des Bâtiments du Roy, d'Inspecteur général des Ponts et Chaussées. Victime de la banqueroute retentissante de J. LAW et de spéculations malheureuses, homme d'affaires et promoteur malchanceux, il mourut sans fortune malgré près de soixante dix ans de travail acharné.

En conclusion n'est-il pas juste de dire qu'il fut un artiste aux multiples talents qui se distingua dans tant de domaines différents ? Tour à tour viennent d'être évoquées ses aptitudes d'architecte, sculpteur, décorateur, auteur de comédie, producteur de livres techniques, urbaniste, ingénieur, inspecteur des Ponts.

Voilà donc tracé brièvement le portrait de ce haut personnage qui honora grandement notre petite ville en préparant, pour les Joviniens de l'époque, deux chantiers de construction remarquables. En décembre 1725 ce fut BOFFRAND, ingénieur des Ponts et Chaussées qui intervint pour reconstruire la partie Nord du Pont Saint Nicolas (15) emporté par les 3 crues successives de l'hiver précédent. Puis de 1725 à 1727, vivement sollicité par les habitants de Joigny, BOFFRAND, architecte des Bâtiments Royaux, accepta d'aménager des Constructions sisées place du Marché au Bled (16) et de les restaurer pour en faire « la MAISON COMMUNE ». Quand BOFFRAND remit aux Ediles de notre cité



*Pont de Joigny (1725) — Reconstitution de l'arche ronde centrale
la seule qui peut être attribuée à Boffrand alors qu'il était
Ingénieur des Ponts et Chaussées*

projets, plans et devis concernant les lieux nos Notables s'aperçurent bien vite que « Le Grand Homme » prévoyait, non pas une série de réparations, mais rien moins que la construction d'un fort beau bâtiment aux lignes pures et harmonieuses, bien adapté aux fonctions d'un bel HOTEL DE VILLE comportant intérieurement une enfilade de salles et salons décorés avec une recherche mesurée.

Nous, Joviniens du XX^e siècle, soyons vivement reconnaissants à nos ancêtres, malgré le coût fort élevé que représentait en 1725 le projet BOFFRAND, de n'avoir pas reculé devant les dépenses considérables à engager car, aujourd'hui, grâce à leur clairvoyance, nous pouvons nous enorgueillir de posséder un remarquable édifice, écrin exceptionnel de notre Bibliothèque Municipale.

Documents consultés :

* (Bibliothèque de l'Arsenal). Archives concernant G. BOFFRAND. Pour les recherches faites à l'Arsenal je remercie très vivement Madame FAT-TICCI, amie parisienne personnelle, qui se chargea de réunir une documentation qui me fut indispensable.

* Germain BOFFRAND, « L'aventure d'un architecte indépendant ». Ouvrage collectif sous la direction de

Michel Gallet et Jorg Garms (HERS-CHER).

* Ouvrages et encyclopédies disponibles à la Bibliothèque Municipale de Joigny.

(1) Les abattoirs étaient alors réunis dans la rue de la Tuerie débouchant à l'est de la Place du Pilori, c'est-à-dire à moins de 200 mètres des boutiques des bouchers. Cette rue de la Tuerie est une des rares vieilles rues de Joigny portant encore sa dénomination ancienne.

(2) Jacques-Ange GABRIEL, membre le plus renommé d'une lignée d'architectes français des XVII^e et XVIII^e siècles. Né et mort à Paris (1698-1782).

L'un des plus grands artistes de son temps, architecte des Bâtiments du royaume, il fut comblé d'honneurs. Son œuvre grandiose et élégante marque les édifices qu'il restaura ou construisit (restauration du LOUVRE, Colonnade de PERRAULT, construction de l'Ecole Militaire, ancien GARDE-MEUBLES, Hôtel CRILLON, Petit TRIANON).

(3) Jacques Germain Soufflot né à Irancy près d'Auxerre, en 1715 et mort à Paris en 1780. Remarquable architecte qui obtint l'appui de M. de Vandières, marquis de Marigny et frère de Mme de Pompadour. Il devint Contrôleur des bâtiments du Roi à Paris, Contrôleur général puis Intendant général des bâtiments du Roi. Il fut aussi Contrôleur des bâtiments et embellisseur de la ville de Lyon.

Ses œuvres principales : Eglise Ste Geneviève (Panthéon actuel) — reconstruction des bâtiments de la Sacristie et trésor de Notre-Dame — Petit Château d'Eau — Embellissements de Paris, Lyon, Reims.



Hôtel de Ville de Joigny (1728)
l'Echo n° 26 a rendu compte de la
procédure de sa construction
Prévoyant une dépense raisonnable,
les responsables de l'époque ont du
faire face à un coût final
sans l'aménagement intérieur
de 43572 livres

(4) Philippe QUINAULT (1635-1688) né à Paris, poète et librettiste, membre de l'Académie Française, composa des trag-comédies galantes fort goûteuses du public puis, à partir de 1672, il écrivit pour Lulli presque tous les livrets des opéras représentés à la Cour de Louis XIV.

(5) Jules HARDOUIN-MANSART (1646-1708), premier architecte de Louis XIV. On lui doit la façade sur jardin, le Grand Trianon, puis à Paris le Dôme des Invalides, la place Vendôme...

(6) Cette machine à vapeur ou « machine à feu » était destinée à éléver l'eau des puits, problème qui s'imposa à BOFFRAND à l'hôpital de Bicêtre en particulier.

(7) L'emploi de ce plomb laminé en usage en Angleterre dès avant 1670 devait servir à la fabrication de tuyaux, à l'étanchéité des terrasses, de certaines toitures (châteaux, églises), de réservoirs (hôpitaux de la Pitié, de la Salpêtrière, de Bicêtre), aux pièces d'eau, parures des jardins ornant Palais et Grands Châteaux.

(8) Charles LEBRUN (1619-1690), célèbre peintre français, protégé de Colbert ; il fit prédominer le style brillant dit style Louis XIV. Fonda l'Académie de Peinture et de Sculpture.

(9) A cette époque le Duché de Lorraine était un état indépendant gouverné en 1709 par le Duc Léopold. Le dernier duc héritaire François II de Vaudémont céda à sa mort en 1737 son duché à Stanislas LEC-

ZINSKI, beau-père de Louis XV. Au décès de Stanislas, en 1766, la Lorraine fut réunie avec la FRANCE.

(10) LE PALLADIO : Architecte italien héritier de Michel-Ange dans la construction de St Pierre de Rome.

BERNINI dit LE BERNIN : peintre, sculpteur et architecte italien promoteur du style baroque, vint en France sur la demande de Louis XIV.

(11) L'arsenal : demeure du Grand Maître de l'Artillerie sous l'Ancien Régime. Y habitérent en particulier Sully, le Duc du Maine (fils légitime de Louis XIV). C'est pour ce dernier que BOFFRAND entreprit (de 1725 à 1740) la restauration de l'aile qui contenait le logis de fonction. De nos jours ce bâtiment abrite la « Bibliothèque de l'Arsenal » la plus importante de France après la Bibliothèque Nationale.

(12) A part OPPENORD qui fut un architecte de la génération de BOFFRAND tous furent des peintres célèbres.

(13) Curiosité technique toujours visible, alimenté à sa création par la BIEVRE jusqu'au niveau de laquelle il descendait.

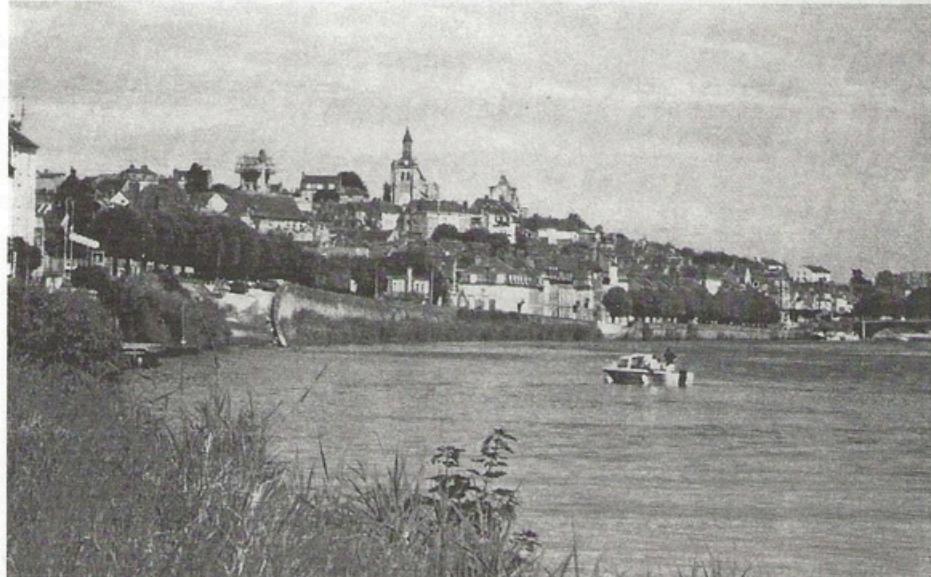
(14) BOFFRAND eut plusieurs enfants : 2 fils et 2 filles dont l'une épousa en 1739 J.J. BARON directeur des Domaines du Roy à Lyon. Cela explique l'intérêt que prit BOFFRAND aux projets d'urbanisme lyonnais.

(15) Cette partie du pont fut remaniée postérieurement afin d'allonger en demi-ellipse l'arche Nord à qui on a fait enjamber la rive droite de l'Yonne et la totalité de l'ancien port au vin, alors que la seconde arche en plein cintre est encore telle qu'elle fut construite par BOFFRAND.

(16) Place Général Valet actuelle.



Hôtel de Soubise, Corniche de la chambre de la princesse.



*Panorama de la rive droit de l'Yonne
véritable amphithéâtre sur lequel est construite la vieille ville*

Au fil de l'Yonne

par Eliane Robineau

Combien de fois a-t-on affirmé que la Bourgogne était une terre de passage entre le Nord et le Sud de l'Europe ?

Combien de fois s'est-on plaint que des milliers de touristes traversent Joigny sans s'y arrêter ?

L'YONNE

Joigny s'étage sur le versant du massif de la forêt d'Othe qui s'incline vers l'Yonne. C'est de la rivière et du pont qui l'enjambe qu'il faut admirer ses monuments, ses parures vertes et ses coteaux crayeux et pierreux. Avant de s'intéresser au quartier ouest de la ville avec son « double inversé sur le miroir des eaux » il faut voir le paysage « se composer en forme de bouteille couchée dont le faubourg d'Epizy serait le goulot et la côte St Jacques le ventre renflé plein de ce fameux petit vin gris ». (Abbé MEIGNIEN).

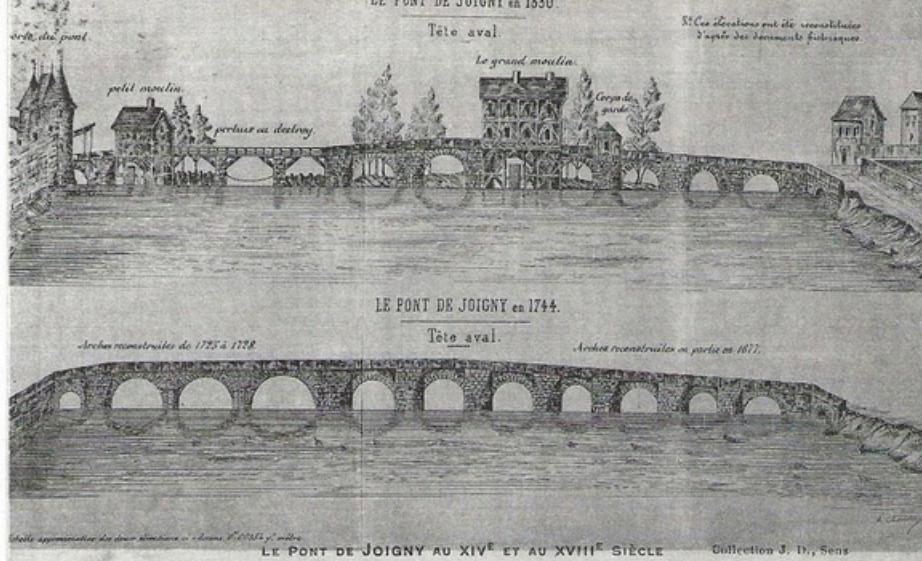
L'Yonne, née dans le Morvan au Mont Prenelay, est le plus bourguignon des cours d'eau ; sous ses allures de tranquille rivière touristique elle cache un tempérament impétueux

en cas de crue grossie de ses affluents : la Cure, le Serein, l'Armançon. Elle se fraye un passage dans une vallée étroite entre l'Est du Gâtinais et l'Ouest du Pays d'Othe. Longue de 293 km, elle est flottable jusqu'à Auxerre et devient navigable pendant 108 km jusqu'à Montereau où elle se jette dans la Seine ; avec un mouillage de 2 mètres, elle permet aux péniches de 38 m 50 un enfoncement de 1 m 80.

Ainsi, l'Yonne relie Paris et l'Île de France à la Bourgogne et figure dans le réseau d'intérêt national grâce à ses barrages qui assurent un niveau constant et à ses écluses qui en permettent le franchissement.

LE PONT

Partis de la baignade, domaine des pêcheurs et des jardiniers du Dimanche, nous arrivons aux piles du pont « ce trait d'union jeté d'une rive à l'autre » pour faciliter les relations politiques, religieuses ou commerciales, pour permettre à la civilisation d'étendre ses conquêtes. Si les rivières sont « des chemins qui mar-



Le Pont de Joigny est un élément essentiel pour l'activité économique de Joigny. En 1330, long de 136 m, il était composé de 9 arches de pierre, 3 en charpente et était utilisé par le petit moulin et par le grand moulin qui était affecté aux revenus de l'Hôpital.

Un corps de garde (remplacé plus tard par des grilles) le fermait à l'entrée. Pour le pont du 18^e siècle, voir l'article sur Boffrand

chent» (PASCAL), les planches des navires ne sont que des ponts mobiles qui relient matériellement et moralement des contrées isolées.

En amont du pont, il y eut vraisemblablement (entre le IV^e et le XII^e siècle) un **gué**. La rivière était alors conservée comme ligne de défense avec ses 200 mètres de largeur. Au XII^e siècle, un pont de bois existait en deux parties qui se réunissaient au milieu de la rivière sur une île où on avait construit un moulin.

Vers 1330, le pont est représenté avec sa porte flanquée de deux tours, ses deux moulins dont il est fait mention dans la charte de fondation de l'hôpital. Long de 136 mètres, sa largeur variait de 4 m 80 à 8 m. Formé de trois sections, il était composé de neuf arches en pierre et de trois travées en charpente. La première arche s'appuyait aux fondations de la porte de la ville et recevait les tabliers du pont-levis.

Le **petit moulin** correspondait à la deuxième arche à partir de la ville ; le **grand moulin** à la cinquième arche à partir de la rive gauche était affecté aux revenus de l'hôpital. Il y avait également un **corps de garde** pour surveiller les abords extérieurs. Entre les deux constructions en pierre se trouvaient trois travées de bois où se si-

tuait le pertuis ou destroy barré par une chaîne obligeant les mariniers à payer les droits de « l'écu du pont » pour les marchandises passant en dessous du Pont, ce droit était aussi payé pour les denrées passant sur le pont. Une partie de la tour de la porte du pont, bâtie en grès de la forêt d'Otthe avec son embase évasée est encore visible ainsi qu'une petite arche en tiers-point.

Après l'incendie de 1530, et les glaces charriées en 1542, il ne restait que quelques arches de pierre et le **grand moulin**. Le pont fut réédifié en 1583 grâce à la contribution frappée par HENRI III.

En 1642, 12 deniers étaient prélevés sur chaque muid de vin passant au dessus ou au dessous du pont. (ce droit était employé à le réparer).

5 deniers par baril de harengs.

2 sols par tonne de morue.

En 1677, une quatrième restauration intervint et les travées en bois furent remplacées par des arches en maçonnerie. Le nombre d'arches était porté à 10, plus l'arche sur laquelle reposait les tabliers du pont-levis.

En 1725, trois arches sont emportées par les inondations. Monsieur De Boffrand, Inspecteur des ponts et chaussées fut chargé de rédiger le projet de reconstruction.



La première arche du pont s'appuie sur les fondements de la porte de la ville et reçoit les tabliers du pont-levis

En 1727, le petit moulin fut détruit.

En 1728, trois arches étaient reconstruites avec des poudingues.

En 1743, le grand moulin tomba en ruines.

En 1756, quatre arches en anse de panier avec de larges ouvertures remplacèrent les sept arches inégales en plein cintre ; ces travaux furent exécutés par VASSEROT.

En 1761, le pont était donc solidement reconstruit, débarrassé à l'amont des îles, îlots et écluses qui formaient autrefois les biefs et le pertuis. Les Joviniens en étaient fiers : c'était une curiosité locale, du sommet de son « arche marinière » on pouvait jouir d'un splendide panorama amphithéâtral sur Joigny.

En 1930, sous le mandat du maire Albert GARNIER, le pont fut élargi de 3 mètres par encorbellement des trottoirs.

LE FRONT DE L'YONNE

Du pont, sur la rive droite, nous voyons s'allonger les quais et la route qui mène à Sens et Paris.

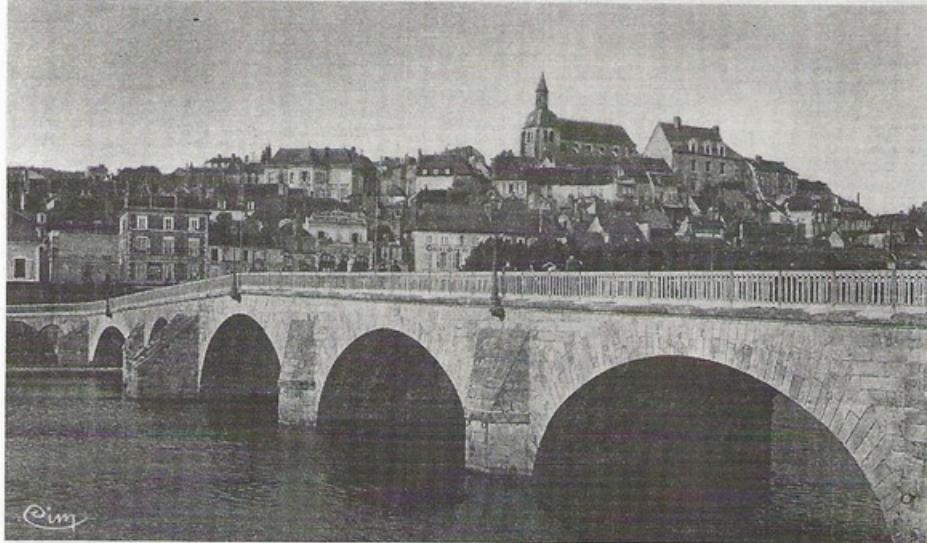
Vers 1760, sur les plans de GUILLAUMOT, fut édifié le quartier de cavalerie qui est devenu la Cité Administrative actuelle. De belles demeures du XVIII^e siècle aux façades quasi

uniformes enrichies de grandes fenêtres et de balcons donnent à la partie basse de Joigny une allure de « ville de bord de l'eau ».

Sous un ciel serein, le regard va découvrir toute l'étendue et la réelle beauté de Joigny : château et églises semblent posés comme des jalons de l'histoire de Joigny et nous allons voyager au fil des siècles.

Au sommet du coteau sur lequel la plus vieille partie de la ville est bâtie, à l'extrême droite la tour trapue de St André du XVI^e siècle terminée par une balustrade, émerge au-dessus des frondaisons. A son emplacement, était établi un prieuré « dédié » à Notre Dame.

Le regard est attiré par un dôme d'ardoise surmonté d'un clocheton, la tour de l'église St Jean de 1609 domine le moutonnement des toits aux petites tuiles brunes ou moussues des vieux quartiers. Elle occupe le point le plus élevé de cet éperon rocheux (114 m), elle était située au milieu de l'enceinte de l'ancien château-fort bâti par RAINARD à la fin du X^e siècle. Louis de Sainte-Maure entreprit la construction d'un nouveau Château ; seul un grand pavillon d'angle fut entrepris. Le Cardinal de Gondi fit continuer l'œuvre entreprise etachever le grand pavillon ; en 1613, le père du Cardinal de Retz prolongea le bâti-



*En 1930, du temps d'Albert Garnier maire de Joigny
le pont fut élargi de 3 mètres*

ment au toit mansardé qui fait face à la rivière et nous en voyons les trois étages aux fenêtres malencontreusement obturées.

Vis à vis de nous par une trouée en ligne droite, la grande rue pénètre dans la ville. Elle va du pont à la porte du Bois et l'on devine quelques vieilles maisons à pans de bois ornés de sujets sculptés, échappés à l'incendie de 1530 et à l'explosion de 1881. Quelques pignons délabrés, quelques somptueuses demeures bourgeoises du XVIII^e siècle implantées le long de ces ruelles et passages obscurs.

Tout en haut de la colline le lieu-dit du Verger Martin étale sa parure verdoyante de céps, dont le vin fut apprécié, non loin du chemin creux de la Collinière. Si l'on jette un coup d'œil à gauche, on reconnaît l'église St Thibault bâtie à l'emplacement d'une chapelle où furent déposées, pour une nuit, les reliques de St Thibault en 1075. Elle fut endommagée par l'incendie de 1530 ; à la fin du XVII^e siècle, sur les bases de la construction du XII^e siècle, fut élevée la Tour actuelle ; sur sa plateforme circule une balustrade portant à un angle une tourelle à une autre une statue équestre de St Thibault.

La nef et le chœur de St Thibault se détachent au dessus des toits de ces maisons aux formes capricieuses et aux colorations variées. Enfin la dénivellation entre le plateau du pays

d'Othe et la vallée de l'Yonne nous offre ce haut de St Jacques et son belvédère couronné d'arbres qui, à 150 mètres surplombe la ville et dont l'orientation facilite la culture de la vigne notamment sur la côte St Jacques, ainsi appelée parce que de la ville, par nuit claire et étoilée, on voit « le chemin de St Jacques » — la voie lactée — sortir de son sommet et inviter au départ pour Compostelle. C'est elle qui produit un crû de qualité : un vin gris pelure d'oignon. Les perchées de pinot de jadis (574 ha en 1824) sont devenues de multiples champs en friches et le vignoble se réduit à 11 hectares.

Quelques pavillons modernes s'accrochent à la côte car par endroits la colline est éventrée pour y inclure des maisons. Après avoir jeté un dernier regard sur les premières frondaisons de la forêt d'Othe.

Quittons le pont et sur la rive droite remontons la rivière pour évoquer les activités des hommes qui vivaient d'elle, vivaient sur elle, criaient, pleuraient, suaiient à transporter le blé et le charbon, le bois et les grès, le vin et les poissons.

LE PORT AU VIN

Les « commissaires » intermédiaires entre producteurs et acheteurs avaient entreposé les feuillettes dans des locaux bien fermés, couverts, situés près de la rivière, ruelle de Mortel-



Le port aux vins, permettait l'embarquement sur les coches d'eau des feuillettes de vin gris. Après la maladie de la vigne, il fut transformé en entrepôt puis en garage (sauf pendant les crues)

lerie ou rue de la Grosse Tour. L'embarquement pour le transport du vin se faisait au pied du pont sur des coches d'eau. Les marchands parisiens envoyait à Joigny leur « tonneliers-gourmets » goûter le vin et l'acheter.

Au XIX^e siècle, les vignerons de Joigny eux-mêmes partaient en « barquettes » ou « baquiods » groupées en « éclusées » vendre leurs feuillettes à raison de 4 francs de transport par muid. Cette « petite marine » faisait concurrence à l'administration des coches. La maladie de la vigne, la destruction de la vigne à la fin du XIX^e siècle, firent cesser le commerce et au XX^e siècle, quand il n'y eut plus de vin à transporter vers Paris, les grains y furent entreposés.

Si nous avançons un peu, apparaît la rampe pavée qui descend vers l'Yonne et vers le batardeau ; on y accédait par la rue du Gril aussi appelée rue du batardeau. Le GRIL était une construction en bois à claire voie en amont d'une vanne ; c'était une sorte de digue provisoire formée de planches maintenues par des pieux établis dans la rivière pour mettre à sec une partie de bateau à réparer, en quelque sorte un chantier de carénage où les bateaux étaient nettoyés et réparés. Au passage, nous apercevons une sarbacane, orifice

creusé dans le mur du quai permettant l'évacuation des eaux pluviales.

Poursuivons notre course au fil de l'eau pour atteindre le Port aux céréales.

Au XIX^e siècle, le commerce des céréales s'est opéré à l'ouest de la ville avec les entrepôts de la halle aux grains ; les céréales étaient pesées à la bascule et les droits de péage payés à l'octroi. Nous longeons le bord de l'Yonne et le quai d'Epizy pour rejoindre le barrage et le canal qu'on peut d'ailleurs franchir sur un pont de pierre et d'où on aperçoit la plaine d'Epizy qui fut le terrain de manœuvres des dragons.

Arrivés au barrage, on remonte le chenal jusqu'à l'écluse du Péchoir ; c'est la voie moderne du trajet actuel pour se rendre à Auxerre.

Le pêchoir comme son nom l'indique était un lieu de pêche ; jadis les prieurs avaient droit de pêche et deux ou trois hommes de métier les approvisionnaient en poisson d'eau douce : l'hôpital-lez-ports percevait les droits de pêche.

En 1830, fut construit un barrage primitif ; le définitif fut implanté en 1880.

Un chemin de hâlage pavé de grosses pierres et de silex était emprunté



Le port au bois recevait par les attelages de bœufs les chênes de la Forêt d'Othe et par un embranchement du Tacot les bois de l'Aillantais

par les gens à pied, à cheval ou en voiture : c'était le **chemin d'Auxerre**.

Nous descendons le cours de l'Yonne et remarquons les implantations récentes des **silos** ; le premier installé par la famille BOURASSIN qui possérait les moulins de Pompelle et de Cézy. Le second, propriété des COURDENT.

Ces silos étaient des entrepôts de grains. Après la guerre nombreuses étaient les péniches chargées de blé et d'ingrédients pour animaux qui descendaient vers Montereau et Corbeil.

A travers haies et buissons, nous dépassons les bâtiments de la **scierie PAIN**, vieille entreprise familiale jusqu'en 1945 ; le bois blanc, des planches partaient par péniches également chargées de bois plus nobles.

Nous passons devant les **abattoirs** construits au XIX^e siècle ; ils ont remplacé les abattoirs de la rue de la tuerie fréquentés par bouchers, charcutiers et tripiers de la ville ; désaffectés en juin 1968, ils ont été « recyclés » pour les services techniques de la ville de Joigny.

Les regards se portent sur quelques jardins aux maisonnettes un peu frustres ; l'œil est attiré par un escalier qui menait au **bateau-lavoir** où laveuses et laveuses s'activaient à qui mieux mieux.

Nous poursuivons notre descente et apercevons la **chapelle mortuaire** de l'hôpital, c'est la partie la plus ancienne (XIV^e siècle) de cet hôpital fondé par la Comtesse JEANNE DE VALOIS en 1330.

Nous repassons sous le pont mais le bateau des **bains douches Fontenette** a disparu depuis longtemps ; il s'est échoué en 1910 après les inondations.

Un arrêt sur le pont nous permet d'apercevoir une magnifique perspective sur une avenue splendide tracée en 1759 à l'emplacement de la chaussée Sully, bretelle qui rattachait la ville à la Voie Romaine, c'était la voie d'approvisionnement en produits de la terre en provenance de la vallée du Tholon. Bordée de spacieux trottoirs asphaltés, agrémentée d'arbres passant entre les squares verdoyants du rond-point, elle se prolonge en droite ligne et sur 22 mètres de largeur jusqu'à la gare. Au loin, les bâtiments de la **gare** datent de 1850.

Continuant notre promenade, nous parvenons au **port de plaisance** où de nombreuses pénichettes ou loca-boats se balancent sur les ondes et attendent les plaisanciers curieux, en quête d'aventures et de découvertes au monde moderne et au tourisme fluvial.



Bateau bains publics

*Le Bateau des bains publics Fontenette était en aval du pont
La crue de 1910 en est venu à bout*

Auparavant s'y trouvait un **entrepôt de charbon**. Faisant suite au port de plaisance, on découvre un dépôt de matériaux de construction et jadis de sable provenant du dragage de la rivière. Les « Anciens » ont connu, en aval de ce dépôt, le fameux port au bois, les attelages de bœufs qui transportaient les chênes de la forêt d'Othe, ainsi qu'un embranchement du tacot pour les bois de l'Aillantais.

Ainsi, les hommes, au cours des siècles se sont adaptés progressivement au site, ont développé leurs activités et leur pouvoir surtout sur la rive droite puis au XIX^e siècle avec l'implantation des chemins de fer la rive gauche a connu un essor industriel.

Le courant naturel a donné l'énergie nécessaire à l'Yonne pour que mariniers et bateliers transportent hommes et marchandises sur les coches d'eau, ou les bûches sur les trains de bois. Cependant, au XX^e siècle, la concurrence du rail et de la route ont fortement ralenti la navigation fluviale.

Nous continuons à descendre l'Yonne longeant la rive gauche en suivant ses méandres pour découvrir la rivière d'antan aux eaux changeantes grossies des rus d'assainissement coulant des « **noues d'Abandon** » ou de la « grange aux moines » ; elle baigne quelques îlots, derniers témoins du monde champêtre et rustique d'autrefois.

Quelques poules d'eau, une bécassine, un héron peut-être s'échapperaient des jonos ; des bœufs, las de la charrue viendraient s'y désaltérer et passerait à gué rejoindre leur étable ; lié au tronc d'un saule un barquiot et son pêcheur danseraient au gré de l'onde empourprée au soleil couchant ou opalescente au jour naissant :

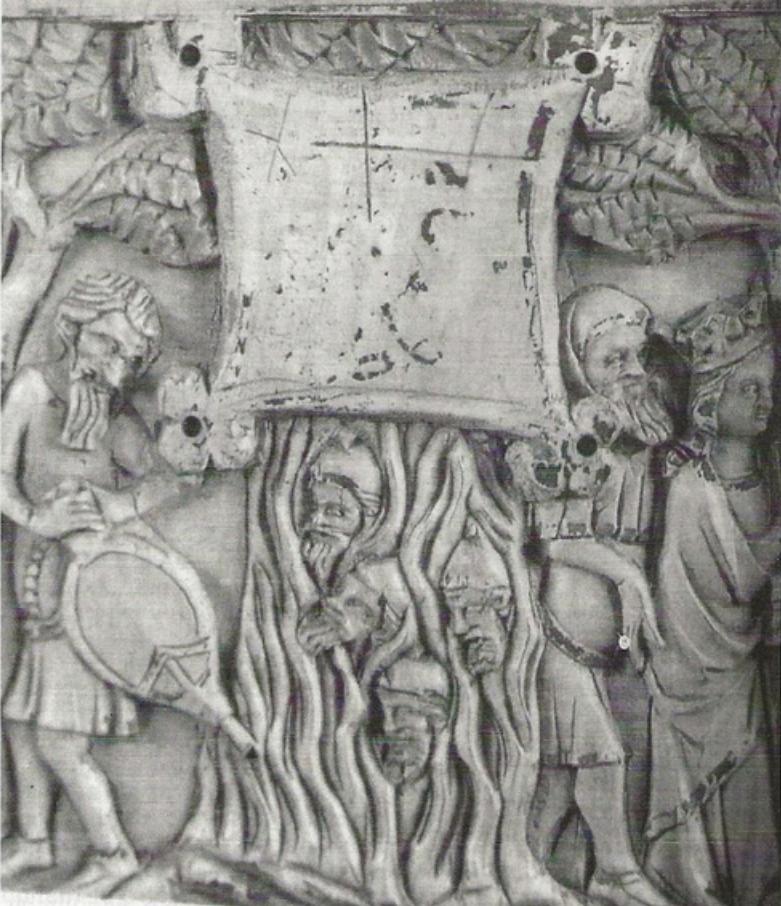
l'Imgana de l'histoire
l'Icauna de la mémoire
coule, coule toujours
et coulera encore.

Nos deuils :

- Docteur Pierre Rogier.
- Monsieur W. J. Barron de Los Angelès.
- Monsieur Eugène André Gautrin.

Aux familles éprouvées le Conseil d'Administration exprime ses très vifs sentiments de condoléance.

Nous consacrerons une notice dans notre prochain numéro.



Ivoire montrant des Cathares périssant dans les flammes du bûcher
(Musée de Picardie à Amiens)

Les Cathares en Pays de Langue d'Oc aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles avant la Croisade de 1209

par P. Delattre

Quelques lignes dans nos manuels d'Histoire d'il y a plusieurs décennies étaient consacrées à la Croisade contre les Albigeois et à son chef Simon de MONTFORT.

Le mot Cathare y figurait peut-être, synonyme d'hérétique, mais cette hérésie demeurait assez énigmatique à nos esprits d'écoliers.

Il a fallu attendre pratiquement notre XX^e siècle pour que quelques éru-

dits se penchent avec intérêt sur l'histoire du catharisme et de ses adeptes, la diffusion de leurs ouvrages restant d'ailleurs limitée à un public relativement restreint.

Il semble que ce soit surtout le tourisme, avec les circuits de visite des châteaux, dits cathares, qui ait réveillé l'intérêt et la curiosité pour ces gens qui ont vécu à une époque déjà lointaine.

Notre propos n'est pas de retracer l'histoire complète du catharisme, à laquelle plusieurs ouvrages, plus ou moins volumineux (1), ont été consacrés, mais, plus modestement de donner un aperçu de cette « épopee » tragique qui s'étend sur un peu plus de trois siècles.

Nous nous limiterons à l'étude du catharisme occitan et, dans un premier temps, à la période allant du XI^e siècle à l'année 1209, date de la croisade menée par Simon de MONT-FORT, dite Croisade contre les Albigeois.

LES ORIGINES DU CATHARISME

Les Bogomiles

Vers le milieu du X^e siècle apparaît en Bulgarie un mouvement religieux antoclérical mené par un prêtre nommé BOGOMIL, « l'aimé de Dieu ». Celui-ci aurait répandu les principales idées de Manès ou Mani (d'où vient le terme Manichéen) c'est à dire la croyance en deux principes — sinon en deux Dieux — celui du Bien et celui du Mal, la Création étant l'œuvre du principe du Mal et de lui seul.

Ce mouvement gagne rapidement les masses paysannes slaves, en révolte contre les nobles bulgares dont elles supportaient mal le joug, et se propage vers la Serbie, la Bosnie, la Dalmatie, la Macédoine et même Constantinople.

Cela ne va pas sans susciter de vives réactions.

Ainsi, dès la fin du X^e siècle, un prêtre orthodoxe, COSMAS, accuse les Bogomiles de refuser l'enseignement de l'Ancien Testament, de ne reconnaître aucune autorité à l'Eglise, aucun sens à sa liturgie, aucune valeur à ses sacrements.

Toutes ces négociations nous les retrouverons chez les Cathares, adeptes du dualisme Manichéen.

Les idées de BOGOMIL vont se répandre durant les XI^e et XII^e siècles

(1) Nombreux ouvrages de Jean DUVERNOY, de René NELLI, de Michel ROQUEBERT. — Traductions et chroniques (Guillaume de PUYLAURENS, Pierre des VAUX de CERNAY. — Traduction de la « chanson de la croisade » de Guillaume de TUDELE.

dans l'Europe Occidentale, mais aussi sur les rives orientales de la Méditerranée, où les premiers croisés vont les rencontrer et, certains d'entre eux, y adhérer.

Plus que ces idées en elles-mêmes, il est probable que le comportement des Bogomiles : bonté, humilité, mépris des richesses et la simplicité de leurs pratiques : une seule prière : le Pater, un unique sacrement : le baptême spirituel ont amplement contribué à leur diffusion.

LA DOCTRINE

Avant d'aborder la diffusion du catharisme en pays occitan, il nous paraît utile d'en étudier la doctrine et les pratiques de culte qui en découlent.

Tout d'abord, que signifie le mot cathare ? Il provient du Grec « Kátharos » qui signifie pur.

Il est curieux de noter qu'il semble n'avoir jamais été employé par les cathares eux-mêmes qui se disaient simplement « bons chrétiens ». L'appellation n'apparaît que dans quelques textes ecclésiastiques, car ils étaient plus généralement désignés sous le nom d'hérétiques.

On en comprend facilement les raisons, du fait de leur doctrine, basée sur le dualisme manichéen avec ses deux principes du Bien et du Mal :

Seul, le Bien qui est Esprit et Lumière vient de Dieu et comme lui est éternel.

Le Mal qui est matière et ténèbres ne peut être une création Divine mais l'œuvre du Démon.

En l'Homme l'être de chair, matériel, est donc une création du démon. Seul compte l'Esprit pour assurer son salut éternel.

Du fait de ce dualisme, les cathares quoique se disant chrétiens, vont se faire une conception très particulière de la Foi et du Destin de l'Homme.

Ils rejettent en bloc l'Ancien Testament et, pour eux le Christ ne s'est pas incarné, car toute chair est mauvaise. Il serait venu sur la terre en « Corps spirituel » et n'aurait pas connu les besoins physiques de l'homme.

Les conséquences vont très loin :

Il n'y a pas eu de sacrifice de la Croix, ou ce n'était qu'une apparence.

Les sacrements : baptême de l'eau, pénitence, eucharistie, mariage sont sans signification.

Il n'y aura pas de résurrection des corps et seule compte la vie de l'Esprit pour l'espérance de la vie éternelle.

Pour y parvenir il faut, à l'exemple du Christ, se détacher le plus complètement possible du monde matériel : ce sera l'apanage d'un petit nombre. Les autres, de beaucoup les plus nombreux, pourront espérer obtenir leur salut après une ou plusieurs réincarnations (on retrouve ici le mythe d'Orphée de la Grèce Antique où l'âme redevient prisonnière d'un autre corps jusqu'à sa purification totale), cette réincarnation pouvant se faire aussi bien dans le corps d'un animal que dans celui d'un humain.

De quelle façon cette « doctrine » si contraire à l'enseignement traditionnel de l'Eglise Catholique Romaine, va-t-elle se traduire dans les faits au sein de la société occitane ?

L'EGLISE CATHARE

Par l'établissement d'une église cathare qui aura sa propre hiérarchie avec des évêques et des diacres, mais dont la base repose essentiellement sur les Parfaits et les Croyants.

— Les Parfaits étaient en quelque sorte les prêtres de la secte mais à la différence du clergé catholique, les femmes pouvaient accéder à ce degré de la hiérarchie. Elles joueront d'ailleurs un grand rôle dans la diffusion du catharisme.

L'entrée dans les Ordres cathares était marquée par la réception du « Consolamentum » ou baptême d'Esprit, supposant Foi et Réflexion. Aussi le postulant se préparait-il longtemps à l'avance à le recevoir par des jeûnes et des mortifications répétées et par la méditation de l'Evangile, essentiellement celui de Saint JEAN.

L'initiation proprement dite comportait d'abord la récitation de l'Oraison Dominicale ou Pater qui constituait un premier degré avant l'ordination

conférée par le Consolamentum. Celui-ci était administré devant l'assemblée des fidèles qui se tenait en des endroits variables car il n'y avait pas de lieu particulier du culte. Le postulant, accompagné du doyen des croyants et d'un parrain, faisait d'abord les trois réverences ou génuflexions devant l'officiant : c'était le « Melhoramentum ». Puis l'ensemble des fidèles récitait plusieurs Pater, demandait le pardon des péchés et recevait l'absolution. Enfin, l'officiant, après avoir posé sur la tête du postulant agenouillé l'évangile de St JEAN, lui conférait ce baptême de l'Esprit, par imposition des mains.

La cérémonie se terminait par l'échange du baiser de paix entre les officiants, puis entre les fidèles. Néanmoins, lorsqu'il s'agissait de l'ordination d'une femme, l'échange du baiser ne se faisait pas directement mais par l'intermédiaire du livre saint.

Cette ordination s'accompagnait pour le Parfait ou la Parfaite d'un engagement très contraignant de vie exemplaire, impliquant :

— le célibat et la chasteté, mariage et procréation étant implicitement condamnés comme pernicieux,

— un mode de vie frugal, avec exclusion de toute nourriture d'origine animale,

— l'interdiction de porter les armes et de tuer, même les animaux,

— l'obligation de charité et de dévouement envers les autres.

Parfaits et Parfaites vivaient en principe dans des communautés distinctes. Ils avaient les mêmes obligations, notamment la prière : récitation du Pater au lever et au coucher, avant toute prise de nourriture, avant toute action importante ou périlleuse. Ils devaient observer des jeûnes rigoureux (au pain et à l'eau) lors des 3 grandes fêtes : Noël, Pâques, Pentecôte, mais aussi après la moindre faute contre la Règle.

Leur nourriture ordinaire était assez frugale : pain, légumes, poisson, de l'huile et des fruits ; ils buvaient très modérément du vin largement coupé d'eau.

Dans toutes les manifestations de leur vie : paroles, gestes, actions, ils devaient garder une constante réserve, usant de formules telles que : il est possible, il est probable, si Dieu le veut, etc... Ils ne devaient jamais, ni mentir ni prêter de serment. Ils devaient observer une continence absolue. Etant cependant des humains, il leur arrivait parfois d'enfreindre la Règle...

LA REGLE

Pour les fautes véniales, ils avaient recours à la prière et s'infligeaient certaines mortifications, le jeûne en particulier. Chaque mois, ils devaient participer au « Servicicum », sorte de confession publique en présence de l'évêque ou du diacre, ce dernier administrant les pénitences.

En cas de faute plus grave, le diacre entendait le Parfait en particulier ou exigeait de lui une confession publique. La pénitence imposée était alors beaucoup plus longue et sévère. Les péchés contre l'Esprit (le péché charnel était de ceux-là) entraînaient l'annulation du consolamentum car celui-ci conférait, en théorie, le pouvoir de ne pas pécher. Le Parfait devait alors recommencer son initiation, s'imposer une longue pénitence avant de recevoir à nouveau le Consolamentum si l'assemblée des fidèles l'en jugeait digne.

Dans certains cas très graves, le pardon n'était accordé qu'à l'approche de la mort, par le Consolamentum des mourants.

Les Parfaits, outre leur vie contemplative et de prière, assumaient pleinement leurs obligations dans le monde.

Les hommes allaient ainsi, vêtus de sombre, toujours par deux, prêcher la bonne parole aux croyants. Ils participaient également à des réunions contradictoires, notamment avec des représentants de l'Eglise Catholique : ce furent les fameuses « controverses » où la plupart du temps chaque camp restait sur ses positions doctrinales.

Les Parfaites qui ne pouvaient devenir ni évêque, ni diacre, dirigeaient le plus souvent des Communautés (les

Maisons), vouées à la prière et aux activités charitables, tout spécialement les soins aux malades.

Presque tous, hommes et femmes travaillaient pour vivre. Beaucoup étaient tisserands (le terme de tisserand a pu être un moment synonyme de cathare) ou effectuaient des travaux de vannerie, de peausserie. Certains Parfaits pratiquaient le commerce ambulant de menus objets qu'ils vendaient sur les marchés, en même temps qu'ils se livraient à leur apostolat.

— Les Croyants constituaient la masse des simples fidèles.

Ils n'étaient pas tenus de vivre de façon aussi austère que les Parfaits : ils devaient respecter les grands Commandements, la rigueur exigée étant moindre en ce qui concerne le péché de chair. Ils pouvaient se marier (certains l'avaient été auparavant selon le rite de l'Eglise Catholique et dans ce cas le mariage restait valable) ou vivre en concubinage. Le mariage cathare n'était point sacramental et ne reposait que sur l'amour égalitaire et partagé, la fidélité réciproque.

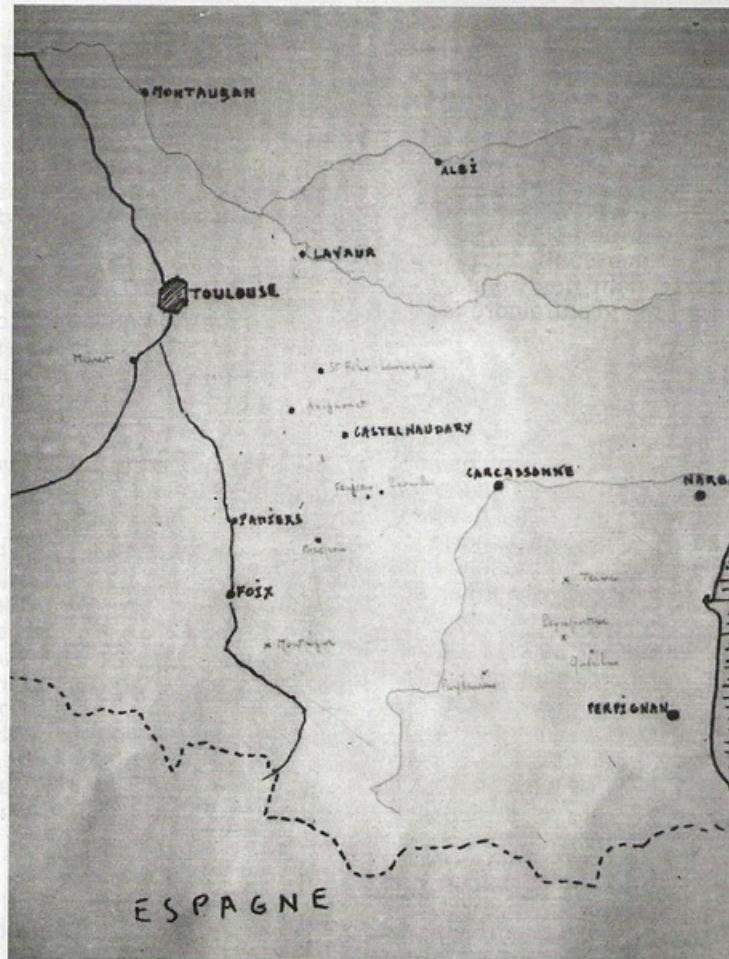
Cela n'empêchait pas une séparation éventuelle : si un des conjoints devenait Parfait ou Parfaite, il devait se séparer de l'autre et vivre en célibataire.

Le simple croyant pouvait également consommer de la viande, éventuellement porter les armes, ce qui était surtout le cas des chevaliers.

Parmi les devoirs des croyants, un des plus importants était le rite du Melhoramentum : lorsqu'il rencontrait un Parfait, il devait s'agenouiller et s'incliner par 3 fois en récitant le bénédicté, à quoi le Parfait répondait : « Recevez la bénédiction de Dieu et la nôtre. Que Dieu arrache votre âme à la mauvaise mort et vous conduise à bonne fin ».

C'est cette exhortation qui valut aux Parfaits le surnom de « Bonshommes ».

Ce rite fut, plus tard, qualifié abusivement d'« adoration » par les Inquisiteurs.



Le Pays Cathare

Les Croyants devaient également assister aux prêches dominicaux des Parfaits, participer aux confessions publiques et au Consolamentum d'ordination au terme duquel était échangé le baiser de Paix.

Enfin, à l'approche de la mort, ils recevaient le Consolamentum des mourants, au rite assez compliqué, parfois abrégé en fonction de l'état du malade ou du blessé. Cependant chaque fois que cet état le permettait, on exigeait toujours le consentement exprès du croyant. Ce consolamentum ultime avait pour but de donner l'espoir mais non la certitude d'accéder à la vie éternelle.

DIFFUSION de l'HERESIE

Comment une telle religion si opposée à la doctrine de l'Eglise Romaine

a-t-elle pu s'implanter en Europe Occidentale et surtout en Occitanie, cette dernière région étant seule l'objet de notre propos ?

« La terre occitane, lieu de passage, fut de tout temps habituée à la diversité des modes de pensée, à leur libre coexistence, souvent à leur libre confrontation publique et pacifique. D'où son goût pour l'indépendance intellectuelle, et un sens profond de la tolérance ».

La société occitane était une société de type féodal, très hiérarchisée où le temporel, les nobles, et les spirituels, les évêques, disposaient de pouvoirs étendus.

Les grands féodaux (les comtes de Toulouse, de Carcassonne et de Foix), sans être eux-mêmes convertis manifestaient une tolérance, voire une

protection envers les cathares car, ils avaient souvent de proches parents adeptes du catharisme et ils étaient depuis longtemps en rébellion morale contre l'Eglise.

Libertins, ils enfreignaient souvent les lois du mariage allant jusqu'à répudier leur femme pour en épouser une autre. Certains, les Comtes de Toulouse notamment, avaient confisqué à leur profit des dimes et les biens de nombreuses abbayes, beaucoup d'entre elles étant très riches.

La petite noblesse rurale, assez nombreuse, constituant pour une grande part la classe des chevaliers, vivait assez chichement du revenu de ses terres et s'était encore appauvrie en participant aux premières croisades en Terre Sainte où certains avaient été séduits par le dualisme manichéen.

Dans les villes, la bourgeoisie marchande s'était enrichie grâce au développement des échanges commerciaux, notamment avec les pays méditerranéens. Les bourgeois les plus aisés, les banquiers, vivaient du revenu de leurs capitaux, ce qui était toujours interdit par l'Eglise Romaine qui n'admettait que la richesse de type féodal tirée du revenu de la terre, c'est à dire du travail des paysans. D'autre part le développement des franchises municipales, avec l'élection de consuls dans les villes importantes (Toulouse, Narbonne) favorisait un vif esprit de liberté, opposé au pouvoir unitaire et autoritaire de Rome, c'est à dire de la Papauté.

Enfin, et ce n'est pas la moindre cause, l'exemple déplorable donné par le haut clergé : richesse ostentatoire, trafics simoniaques, dépravation des mœurs. Ces relâchements affectaient également une importante fraction du clergé campagnard. D'où la complicité des paysans qui, peu instruits et surtout superstitieux, n'adhéraient pas véritablement au catharisme, mais furent amenés à protéger les Parfaits persécutés en les cachant, les nourrissant et favorisant leur évasion.

Les débuts de l'implantation de l'hérésie cathare en Occitanie sont relativement obscurs.

Un concile réuni à Toulouse en 1119, présidé par le Pape CALIXTE II nous dit que :

« Ceux qui, sous couleur de religion, condamnent le sacrement du Corps et du Sang du Seigneur, le baptême des enfants, le sacerdoce et les autres ordres ecclésiastiques, le pacte de légitime mariage, nous les repoussons hors de l'Eglise comme hérétiques, nous les condamnons et nous prescrivons aux pouvoirs séculiers de sévir contre eux. Nous englobons leurs défenseurs dans cette même condamnation ».

Le fait qu'un concile ait été réuni à Toulouse, présidé par le Pape et le durcissement de l'Eglise qui, non seulement brandit la menace de l'excommunication, mais fait appel, pour la première fois semble-t-il, au bras séculier, nous indique que l'hérésie s'était déjà répandue de façon notable.

Les conclusions du Concile de Toulouse seront d'ailleurs reprises vingt ans plus tard, lors du II^e concile du Latran, témoignant par là-même, du peu d'efficacité des mesures répressives précédemment ordonnées.

Vers 1136-1137, arrive à Toulouse après bien des pérégrinations, un moine apostat, Henri de Lausanc, gagné aux « idées nouvelles ». Il y trouve, nous dit Geoffroy d'AUXERRE, un compagnon de St BERNARD, une secte dont les membres étaient appelés « Tisserands ». Ils sont peu nombreux mais un grand nombre d'habitants leur sont favorables, et ils bénéficient de l'indifférence, voire de la protection du Comte Alphonse JOURDAIN.

En 1145, un légat pontifical envoyé dans la région fait appel à Bernard de Clairvaux pour organiser une mission. Après un relatif succès à Toulouse et Albi, Bernard et ses compagnons, dont ce Geoffroy d'AUXERRE, se rendent dans diverses localités du pays Toulousain et notamment à Verfeil où ils essuient, nous dit Guillaume de PUYLAURENS, chroniqueur du XIII^e siècle, un cuisant échec. En partant Bernard aurait dit « Verfeil, que Dieu te dessèche... » ; Verfeil se nommait en latin Viride folium - verte feuille...

La partie n'était donc pas gagnée, surtout dans les campagnes, notam-

ment dans ce Lauragais où la petite noblesse rurale va jouer un rôle capital dans le développement du catharisme occitan, et cela malgré l'interdiction faite par le Concile de Reims de 1148 « d'héberger ou protéger les hérétiques et leurs disciples établis en Gascogne et en Provence », accompagnée de la menace de l'anathème et de l'Interdit.

A la demande du Roi de France, LOUIS VII, un nouveau concile se réunit à Tours en 1163, présidé par ALEXANDRE III, Pape, venu à Paris où il avait consacré le chœur de l'église de St Germain des Prés et posé la 1^{re} pierre de la Cathédrale NOTRE DAME.

Devant l'inefficacité des mesures prises antérieurement contre l'hérésie, on les aggrave en interdisant tout commerce avec les cathares, sous peine d'anathème et en instituant des commissions d'enquête composées d'évêques et d'ecclésiastiques, préfigurant en quelque sorte ce que sera quelque soixante ans plus tard, l'Inquisition.

Cela n'empêche pas, deux ans plus tard, en 1165, la tenue d'un colloque contradictoire entre catholiques et cathares, à Lombers, petite localité située au sud d'Albi où les hérétiques étaient nombreux.

A cette confrontation, prennent part plusieurs évêques dont celui d'Albi, ainsi que des prieurs d'abbayes. Ont été conviés également de grands seigneurs féodaux : Raymond TRENCAVEL — vicomte de Béziers et Carcassonne, SICARD — vicomte de Lautrec, CONSTANCE — épouse du Comte Raymond V de Toulouse et sœur du Roi de France.

Interrogés sur plusieurs points de leur doctrine qui les opposent à celle de l'Eglise Romaine, les cathares refusent de répondre ou de s'expliquer clairement. Ils se lancent dans une violente diatribe accusant le clergé d'hypocrisie et lui reprochant son goût des honneurs et des richesses, contraire à l'enseignement du Christ. Redoutant néanmoins une condamnation, ils feignent d'adopter une profession de Foi en conformité avec le Nouveau Testament, mais ils refusent d'en

prêter le serment, alléguant que cela est contraire aux Evangiles.

La sentence les condamnant solennellement comme hérétiques est alors prononcée et approuvée par toute l'assemblée y compris les nobles.

En mai 1167, se tient une grande assemblée cathare à ST Félix de Caraman (aujourd'hui ST Félix Lauragais), petite localité située sur la route de Toulouse à Revel. Elle est présidée par NICETAS, évêque hérétique de Constantinople, (Certains en feront une sorte de Pape du catharisme). C'est au cours de cette assemblée que sont créés ou confirmés les « évêchés » cathares de Toulouse, Carcassonne, Agen et Albi et que sont réaffirmés les principes du dualisme absolu.

L'EGLISE DEVANT LE DEVELOPPEMENT DE L'HERESIE.

L'Eglise a réagi, nous l'avons vu, lors des conciles de Toulouse (1119), Reims (1148) et Tours (1163).

Au nord de la Loire, quelques évêques condamnent au bûcher certains tenants de l'hérésie mais il s'agit seulement de quelques foyers sporadiques, et sans grande importance.

Il en va tout autrement dans ce pays de Langue d'Oc où le catharisme a pris une grande extension, notamment dans la région de Toulouse, Albi, Carcassonne et Foix.

L'avènement du Pape INNOCENT III en janvier 1198 va changer le cours des événements.

Agé de 38 ans, ce Pape d'une grande Foi et très érudit, a un dessein bien arrêté : restaurer l'Eglise dans sa vocation de « Gouvernement du monde ». Mais pour ce faire, il doit d'abord restaurer l'unité de l'Eglise catholique romaine en détruisant l'hérésie cathare.

Il intervient donc auprès des prélates, archevêques et évêques, les enjoignant de combattre les hérétiques en ayant recours aux moyens coercitifs que sont l'exil, la confiscation des biens, l'excommunication et l'Interdit, avec, au besoin, l'aide du bras séculier, c'est à dire des princes et des nobles. Dans le même temps, il envoie



*Innocent III, Pape de 1198 à 1216
instigateur de la Croisade contre les Albigeois
(Fresque du Couvent Saint Benoît à Subiaco)*

des moines de son entourage afin de prêcher la bonne parole.

Devant le peu de résultat de ses premières initiatives, le Pape va, à partir de l'année 1204, essayer de renforcer les moyens de lutte, tant en Italie où sévit également l'hérésie, qu'en France.

— Au nord de la Loire, l'archevêque de Reims condamne au bûcher plusieurs cathares ; l'évêque d'Auxerre, Hugues de NOYERS fait de même, ainsi que son successeur Guillaume de SEIGNELAY. Par contre, le Comte de Nevers ne prête guère son concours.

— En Occitanie, l'incurie des principaux chefs religieux et laïques entretient l'hérésie. Le Pape a envoyé dès l'année 1203 un légat, Pierre de

CASTELNAU, qui, aidé de Raoul, cistercien de l'abbaye de Fontfroide, a pour mission la prédication auprès des égarés. Contrairement à ce qu'ils espéraient, ils ne reçoivent aucune aide du haut-clergé (l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Béziers), ni du Comte de Toulouse, RAYMOND VI, Seigneur le plus puissant de la région, déjà soupçonné de protéger les cathares et les juifs.

Pour faciliter la tâche des légats, le Pape leur adjoint alors Arnaud AMAURY, abbé de Citeaux, qui jouera un rôle capital lors de la croisade.

D'autre part, il fait de nouveau appeler au bras séculier, et cette fois en la personne du Roi de France, PHILIPPE-AUGUSTE. Il essaie de le con-

vaincre, en identifiant la lutte contre l'hérésie à la délivrance du tombeau du Christ qui était le but des croisades et en l'incitant, par la confiscation des biens de tous les seigneurs hostiles à la répression, à agrandir, avec sa bénédiction les possessions royales aux dépens de ces régions méridionales contaminées.

Le Roi, qui a déjà fort à faire avec ses ennemis, l'Empereur d'Allemagne et le Roi d'Angleterre, ne répond guère favorablement à ces invitations, en invoquant le droit féodal, exclu de la juridiction du Pontife. Ce droit régissait les rapports entre Suzerains et Vassaux : en échange de l'hommage que le Vassal devait au Suzerain, ce dernier lui assurait aide et protection en cas de nécessité. Or le Comte de Toulouse, grand feudataire, était néanmoins vassal du Roi de France.

INNOCENT III entreprend par ailleurs une réforme du Haut-Clergé. De nombreux prélates de la région allant de Montpellier à Toulouse, suspects de tolérer, voire de favoriser l'hérésie, sont remplacés par d'autres, plus dociles envers le Saint Siège.

SAINT DOMINIQUE

Au cours de l'année 1206, Diegue d'ACEBES, évêque d'OSMA, en Espagne, et son compagnon Dominique GUZMAN, de retour de Rome où ils ont rencontré INNOCENT III, s'arrêtent à Montpellier. Ils retrouvent dans cette ville, demeurée catholique, les légats dont Pierre de CASTELNAN, découragés devant l'insuccès de leur mission de prédication aux hérétiques, et le manque la coopération du Haut-Clergé, notamment de l'archevêque de Narbonne, Béranger.

Diègue et Dominique comprennent vite les raisons de cet échec : les légats ont un train de vie considérable nécessitant de grosses dépenses du fait de la richesse de leur équipage et de leurs vêtements, tandis que les cathares offrent un exemple de sainteté par leur vie austère, leur frugalité, leur simplicité digne des premiers disciples du Christ.

Ils proposent alors aux légats de les accompagner dans leur mission en allant à pied, simplement vêtus, en

mendant même leur nourriture, donnant l'exemple de la pauvreté évangélique, en même temps que l'autorité de leur parole.

Après quelques étapes, notamment à Béziers et à Carcassonne où ils engagent le dialogue avec quelques dignitaires cathares (ce sont les controverses), Diegue et Dominique, accompagnés de Raoul, s'arrêtent à Fanjeaux, petite localité de l'actuel département de l'Aude, et située en plein pays cathare. C'est au cours de l'hiver 1206/1207 qu'ils fondent à Prouille, un lieu presque abandonné, au pied de la colline de Fanjeaux, un monastère de femmes, pour répondre en quelque sorte à ces petites communautés cathares, composées de Parfaites et de Croyantes, nombreuses dans la région.

Ces moniales ne seront jamais très nombreuses, une vingtaine tout au plus. Parmi elles quelques cathares ramenées à la Foi Catholique.

Parallèlement, Dominique continue son activité de prédicateur et obtient quelques conversions qui nous sont connues et attestées par les interrogatoires menés par l'Inquisition quelque trente ans plus tard, mais il semble que ces conversions aient été peu nombreuses et, pour certaines d'entre elles, très temporaires.

Les rencontres avec les cathares se poursuivent et la plus célèbre a lieu à Montréal au printemps 1207. Cette localité, proche de Fanjeaux, est un haut-lieu de l'hérésie où Parfaits et Parfaites se sont établis, y créant des communautés ; ils bénéficient de la protection de la noblesse locale et organisent de nombreux prêches. Cette fois, plusieurs personnages éminents de l'église cathare s'y trouvent : le diacre Arnaud HOT, Benoît de TERMES, futur évêque cathare du Razès, Guilhabert de CASTRES qui sera bientôt évêque hérétique du Toulousain.

Du côté catholique, Raoul, Diegue et Dominique ainsi que Pierre de CASTELNAU venu les rejoindre. Les deux parties ont choisi d'un commun accord plusieurs arbitres à qui elles ont remis des rapports écrits.

C'est ici que se place un des plus célèbres miracles attribués à Domini-



Miracle attribué à Saint Dominique : le livret de ses écrits est livré aux flammes par trois fois et en rejaillit intact tandis que le livret cathare soumis à la même épreuve du feu (ordalie) se consume aussitôt

(d'après Pedro Berruguete — 1504 — Musée de Madrid)

que : le livret écrit par lui est livré aux flammes par trois fois et en rejaillit intact, tandis que le livret cathare soumis à l'épreuve du feu (l'ordalie) se consume aussitôt.

Ce thème sera illustré plus tard par une peinture de FRA ANGELICO, conservée au musée du Louvre.

Cependant les arbitres, dont certains étaient « croyants » refusent de se prononcer et par la suite aucun des mémoires ne sera retrouvé.

D'après certaines chroniques, cent cinquante cathares environ se se-

raient convertis pendant cette controverse qui aurait duré une quinzaine de jours.

Vers la fin de l'été 1207, Diegue et Dominique se trouvent à bout de ressources car ils ne reçoivent aucune aide financière et les dons ne suffisent pas à l'entretien du monastère de Prouille. Diègue décide donc d'aller chercher du secours dans son évêché d'Osma et, accompagné de Dominique, s'arrête en chemin à Pamiers.

Ils participent alors à un grand débat contradictoire (le dernier) entre

catholiques et hérétiques : cathares et surtout vaudois et réussissent à obtenir un nombre important de conversions, surtout chez ces derniers et notamment celle de leur chef, Durand de HUESCA, qui écrira plus tard un traité contre le catharisme.

Diègue gagne ensuite, seul, son évêché espagnol où il mourra peu après son arrivée.

L'EXCOMMUNICATI ON DE RAYMOND VI

De leur côté, les légats ne restaient pas inactifs, quoiqu'ils aient peu soutenu l'action de Diègue et Dominique.

Arnaud AMAURY, qui avait présidé le chapitre général de Citeaux, revint à Montréal peu après la controverse, après une absence de plusieurs mois. Il était accompagné de plusieurs abbés et moines qu'il dispersa par petits groupes, dans toute la région, aux fins de prédication.

Pierre de CASTELNAU avait fait de même, après une absence de plusieurs mois motivée par la crainte d'un attentat contre sa personne. Il se rendit ensuite à Toulouse où, après une entrevue infructueuse avec le Comte RAYMOND VI, il prononça contre lui la sentence de l'excommunication et de l'interdit. Cette sentence était motivée par plusieurs griefs, notamment :

— le refus de cesser les hostilités avec ses vassaux de Provence, dont les terres étaient dévastées par les « routiers » du Comte.

— spoliation des biens de l'Eglise,
— protection des juifs et des cathares et refus de sévir contre l'hérésie.

En bref, le Comte était accusé de violation de la « Paix de Dieu » qui associait la sauvegarde de la paix civique et l'unité de la Foi.

Cette sentence fut confirmée et aggravée par INNOCENT III, qui, dans une lettre au Comte de mai 1207, le menaçait d'une confiscation des biens que RAYMOND tenait de l'Eglise (le Comté de Melgueil) et de « l'exposition en proie » du reste de ses domaines, offert au premier conquérant.

Quelques mois plus tard, le Pape lançait un nouvel appel aux armes : au Roi de France, PHILIPPE-AUGUSTE, aux grands féodaux de France, ainsi qu'à tous les barons ou chevaliers fidèles au Christ.

Pour les convaincre, il leur promettait les mêmes indulgences que celles accordées pour la croisade en Terre Sainte et prenait sous sa protection la terre de France et tous leurs domaines.

Le Roi fit répondre qu'il ne pouvait participer à cette nouvelle croisade, étant à nouveau en guerre avec l'Angleterre et les choses en restèrent là.

L'assassinat, en janvier 1208, du légat Pierre de CASTELNAU, sera le détonateur de la fameuse croisade contre les Albigeois que nous étudierons dans un prochain article.

Bibliographie

— Christine THOUZELLIER : « Catharisme et Valdéisme en Languedoc aux XII^e et XIII^e siècle ».

— Michel ROQUEBERT : « L'épopée Cathare » Tomes I et II.

— René NELLI : « La vie quotidienne des Cathares du Languedoc au 13^e siècle ».

— HISTORAMA : numéro spécial consacré au « Mystère Cathare ».

Mémoires d'un curé de campagne

Michel Soudais

curé de BEUGNON

(Suite du n° 46)

Mais ce fut bien autre chose à Courtenay ; c'était le 1^{er} mai, la foule qui était assemblée pour danser, se précipita autour de nous avec tant de fureur, que notre maréchal-des-logis qui ce jour-là, était seul pour nous conduire, ne put l'éloigner qu'en courant avec son cheval autour de nos voitures, il nous avoua depuis qu'il avait eu sérieusement peur. Enfin, nous entrâmes dans la cour d'une auberge dont on eut soin de fermer la porte et il fallut y faire monter la garde pour que notre vie fût en sûreté.

Nous eûmes un accueil pareil, le lendemain, à Montargis. Du commencement du faubourg à la place, située au milieu de la ville, la foule alla toujours en croissant jusqu'au nombre d'environ 500 personnes ; nos voitures se trouvèrent tellement encombrées que nos conducteurs furent obligés de monter sur leurs chevaux ; un jeune homme fut froissé par une des roues et blessé. Il se trouva cependant un homme qui, voyant sa femme et sa fille se joindre à la foule, sauta en bas de son établi, il était tailleur, sortit de chez lui avec son aune à la main, et leur en frappa rudement les épaules en disant : « Ils ne sont donc pas assez à plaindre, faut-il que vous insultiez encore à leur malheur ! ». Nos voituriers remarquèrent ce trait avec plaisir. Les quatre gendarmes qui nous escortaient voyant la foule, le tumulte et la fureur augmenter, requirent l'assistance de la gendarmerie de la ville. Ils nous firent entrer dans la cour d'une très belle auberge, au midi de la place, mais elle se trouva si pleine de monde que nous ne pûmes descendre de nos charrettes ; nos gardes eux-mêmes étaient si serrés, qu'ils ne pouvaient ni mettre pied à terre, ni même faire avancer leurs chevaux. Les gendarmes de la ville étant arrivés dans

ce moment, firent fermer les portes de l'auberge et se mirent à crier que nous étions sous la loi et qu'ils répondaient de nous ; que si on n'évacuait la place, ils allaient tirer le sabre. La foule intimidée demanda alors qu'on lui ouvrît les portes, et se retira après nous avoir rassasiés d'opprobres et d'injures pendant plus d'une demi-heure.

L'un de nous, M. Santigny, qui avait des obstructions au foie et qui, dès avant notre départ, était miné par la fièvre quarte, en eut, après cette scène horrible, un accès si violent, que nous crûmes devoir prier notre maréchal-des-logis de le déposer à l'hôpital de cette ville. Mais soit à cause de la crainte que lui avaient inspirée les habitants, soit à cause de l'attachement qu'il avait pour ses frères, il ne put jamais s'y résoudre, disant qu'il aimait mieux mourir en route que de nous quitter.

Le 3 mai, à Bellegarde, un habitant qui nous était complètement inconnu, non content de ne pas prendre part aux avanies que le vulgaire égaré nous faisait subir, nous suivit de l'auberge, où nous étions descendus jusqu'à un jardin où l'on nous conduisit ; là il se jeta au col de l'un d'entre nous et lui dit en versant des larmes : « Les hommes ne savent ce qu'ils font, mais Dieu a de grands desseins sur vous et sur la France ». Il prononça plusieurs autres paroles encore que nous ne pûmes entendre à cause de ses sanglots.

De là nous voyageâmes assez tranquillement pour Châteauneuf, et il ne nous arriva rien de bien remarquable jusqu'à Orléans, où nous arrivâmes le soir. On nous fit, contre notre attente, une réception fort paisible ; soit que les Jacobins n'y fussent pas en force, soit que le peuple fût déjà accoutumé à voir de semblables con-

vois, nous ne fûmes presque pas insultés. Le commandant de la garde nationale, piqué de ce que notre maréchal-des-logis ne voulait pas lui montrer ses ordres, lui ordonna les arrêts. Tout cela donna lieu à une grande demi-heure d'explication, pendant laquelle nous restâmes immobiles sur nos voitures, entourés de beaucoup de monde qui ne nous dit pas un seul mot de blâme. Enfin, les portes du séminaire s'ouvrirent pour nous recevoir, ce fut là que nous déposa notre maréchal-des-logis, M. Chevalier, homme vraiment honnête dont nous n'avions eu qu'à nous louer ; ce fut pour nous une véritable peine de le quitter, mais ce qui mit le comble à notre douleur, c'est qu'il fallut encore nous séparer de nos chers voituriers, l'ordre de leur réquisition portait qu'ils nous conduiraient à Orléans, et nous y étions.

Cette séparation fut cruelle pour nous tous : ces hommes nous étaient attachés, ils nous donnaient des marques de bienveillance au milieu des vociférations de morts que nous entendions de toutes parts. C'étaient nos seuls amis dans cet abandon universel ; toutes les horreurs que nous avions éprouvées sur la route annonçaient la haine générale et nous faisaient sentir plus vivement le besoin que nous avions de ces parents généreux et fidèles. Mais, hélas ! Il fallut s'en séparer, leur dire adieu et après leur départ, tomber dans une espèce de néant, ne voyant plus que des ennemis dans presque tous les hommes qui s'offraient à nos regards.

Le département de l'Yonne n'avait pas fixé le lieu de notre déportation ; celui d'Orléans fut obligé d'y suppléer, ce qui nous arrêta pendant cinq jours dans cette ville. Nous profitâmes de ce retard pour nous approvisionner de différentes choses dont nous avions appris l'utilité de quelques médecins qui avaient voyagé sur mer, et que nous eûmes grand soin de conserver pour la traversée que nous comptions faire jusqu'à l'île de Madagascar.

Enfin, le département d'Orléans nous fit signifier l'ordre de partir, en vertu d'un arrêté par lui pris et conçu dans les termes les plus sanguinaires,

entre autres, qu'il fallait se hâter de débarrasser la ville de ces monstres qui ne pouvaient que la corrompre. Telle fut la lettre de recommandation avec laquelle nous eûmes à voyager jusqu'à Rochefort. Le 10 mai, nous nous mimes en route avec un autre convoi de Jésuites, du département des Vosges, qui était arrivé la veille à Orléans, ce qui nous porta à vingt-sept, et cependant nous n'eûmes que trois charrettes, encore étaient-elles découvertes, en sorte que nous étions exposés tout le jour à la pluie et au soleil. Aussi nos privations et nos peines allaient tous les jours en augmentant de manière ou d'autre.

Nous fûmes conduits le même jour à Beaugency, par des gendarmes honnêtes et complaisants, qui nous laissèrent voir la ville, et le pont construit sur la Loire.

Le 11, nous eûmes la pluie jusqu'à Blois, où l'on nous entraîna dans une maison religieuse dépouillée de tout et réduite aux quatre murs ; nous y attendîmes pendant quatre heures un assez mauvais repas qui nous servit de dîner et de souper, et à peine pûmes-nous avoir, en payant, un peu de paille pour nous coucher. Il y avait dans cette maison des femmes du Poitou, connues sous le nom de Vendéennes, elles nous firent frémir d'horreur en nous racontant les traitements cruels et infâmes qu'elles avaient endurés de la part des soldats patriotes.

Nous y restâmes le 12 et le 13, faute de voitures, enfin on prit le parti de nous faire descendre la Loire, dans de petits bateaux ; nous en rencontrâmes un grand nombre chargés de femmes, avec leurs enfants, qu'on avait enlevées au Poitou, et qu'on menait du côté d'Orléans pour les y renfermer. Des deux matelots qui nous conduisaient, l'un ne peut dire de toute la journée une parole sans jurer ; sur quoi, lui ayant fait quelques observations chrétiennes le soir, à Amboise, il nous promit de se corriger. C'était beaucoup pour un matelot surtout dans les circonstances. Il fit plus, il tint parole ; ce fut lui qui nous conduisit encore le lendemain, 14, à Tours, et dans toute la route, il ne lui échappa pas un seul blasphème ; nous ne

manquâmes pas de le féliciter de sa bonne conduite et nous ajoutâmes : « Demain, nous ne serons plus avec vous, mais celui qui voit tout et entend tout y sera toujours ; ce que vous avez fait aujourd'hui par bienveillance pour nous, faites-le tous les jours pour Dieu ». Il nous le promit et nous débarquâmes pour aller coucher aux prisons de Tours.

Nous n'avions encore rien vu de si affreux ! M. Hunot, homme doué d'une grande sensibilité, fut si consterné du spectacle qui s'offrit à nos yeux, que nous eûmes bien de la peine à le rassurer : « Hélas ! s'écriait-il, ne sont-ce pas des hommes ? O Dieu, où en sommes-nous ? ». Les prisonniers étaient mangés par la vermine, mouraient de faim et couchaient sur la terre toute nue. Le préau où ils prenaient l'air n'avait pas plus de quarante pieds de long sur vingt de large et était entouré de murs hauts de plus de trente pieds ; à peine y voyait-on un moment le soleil à midi en été ; on y respirait un air infect, on y sentait une odeur cadavéreuse. Nous nous trouvâmes jetés dans une pièce qui, avant la révolution, servait de chapelle, sans autres lits que le carreau. A côté se trouvait une chambre où étaient logées cinq malheureuses femmes, dont deux étaient à toute extrémité ; l'une d'elles était accouchée depuis peu dans ce cachot, sans autre secours qu'une livre de mauvais pain avec de l'eau et deux visites du geôlier par jour. C'était tout ce qui était permis et ordonné par les magistrats philosophes de Tours. J'obtins la permission d'entrer dans leur cachot et je le fis, avec un mouchoir imbibé de vinaigre, pour leur donner quelque aumône et les exhorter à la résignation. L'air méphitique qu'on y respirait était comme la vapeur du charbon, il prenait à la gorge, et ces cinq malheureuses n'en respiraient cependant pas d'autre avec leurs pauvres enfants, qui ne naissaient que pour respirer le poi-

son et mourir. O philosophes, m'écriai-je, voilà donc votre humanité ! Et aussitôt je m'enfuis, n'y pouvant plus tenir.

Notre arrivée fut pour ces malheureux prisonniers un sujet de consolation, ils se pressaient autour de nous, nous demandaient des nouvelles de la France, comme d'un autre monde, puis pour soulager leur cœur, ils nous racontaient leurs malheureuses aventures. Nous vîmes la distribution du pain qui ne se faisait que de deux jours l'un ; nous remarquâmes un des prisonniers si affamé qu'il mangea sur le champ les deux livres qu'on lui avait données ; les autres nous dirent que c'était son habitude et qu'ensuite il restait deux jours sans manger. Nous nous étions procurés des petites raves, nous jetâmes les feuilles et les épluchures dans la cour, elles ne tembèrent pas jusqu'à terre, tant fut grand l'empressement des prisonniers pour les saisir et les dévorer ; en un mot, c'était un séjour affreux où l'on semblait prendre plaisir à exaspérer la pauvre humanité par toutes les horreurs de la famine. Nous leur donnâmes des épingle et des aiguilles et quelques aumônes, leur sort nous perçait le cœur ! Nous étions loin de penser que bientôt il nous paraîtrait digne d'envie !

Le 16, après un séjour de quarante heures, nous sortîmes enfin pour aller à Saint-Maur, où nous trouvâmes un chasseur de la République, qui avait fait graver ces mots sur la lame de son sabre : **Homicide point ne sera**. Il se donnait pour prêtre et cependant il conduisait trois personnes au tribunal révolutionnaire.

Le 17, nous allâmes coucher à Châtellerault, où une nuée de coutellières nous firent acheter des couteaux, des rasoirs et des ciseaux, qui eussent mieux valu pour nous que de l'argent, dans l'île de Madagascar où nous avions encore le bonheur de croire qu'on nous conduisait.

Du 8 août au 29 septembre :

2^e exposition préparatoire au millénaire, en l'église St-André. Thème : La vie économique à Joigny des siècles passés à nos jours.

Cette exposition a reçu un peu plus de 2.500 visiteurs dont près de 400 élèves des classes primaires de la ville. Elle a pu être réalisée grâce au concours des membres actifs de l'association, mais aussi de nombreux commerçants, artisans et industriels, la collaboration des musées d'Auxerre, Sens, Clamecy et de plusieurs associations, les prêts d'objets de particuliers, le concours apprécié de nombreux bénévoles.

Octobre :

L'Assemblée Générale annuelle statutaire a réuni trop peu de monde...

A cette occasion des diapositives sur les fresques de Moutiers et l'abbaye de la Charité-sur-Loire ont été présentées et commentées par les Drs Emin et Delattre.

4 novembre :

Conférence par M. le Président G. Macaisne sur « le conflit, en 1620 à Joigny, des marchands de Poissons et de Marée ».

En 1993 :

Nous avons eu à la Halle aux Grains — le 23 janvier :

Une projection commentée par Mmes M. Prinet et E. Robineau, M. P. Valet : « A la découverte de l'église Saint-Jean ».

— le 3 février :

Une conférence du Dr Fleury sur le projet de : « Translation de l'Hospice à l'Hôpital », 1808-1810.

— le 3 mars :

Une conférence du Colonel Pujo sur Vauban.

Auront lieu dans un proche avenir, toujours à la Halle aux Grains :

— le 7 avril - 15 h :

« Le quartier Bourg le Vicomte », projection commentée par M. Boissy.

— le 23 avril - 20 h 30 :

L'Assemblée générale de Printemps. Conférence de M. J.L. Dauphin : « l'abbaye de Dilo ».

En projet :

Un voyage d'une journée (le samedi 5 juin) avec pour étapes principales :

Dijon : visite du nouveau musée de Cire.

La Bussière, ancienne abbaye (déjeuner).

Beaune : visite des célèbres Hospices.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de l'association avant le 10 avril prochain. Un courrier donnant toutes les précisions utiles sur ce voyage leur sera ensuite adressé.

Enfin :

— L'exposition annuelle de Peinture se tiendra du 20 au 31 mai.

— La 3^e exposition préparatoire au Millénaire aura lieu du 6 août au 30 septembre, sur le thème :

« Urbanisme, Architecture, Habitat à Joigny ».

Ces 2 manifestations auront pour cadre, comme l'an dernier, l'église Saint-André.



JEANDOT Pneus SA

7, Av. Robert-Petit
BP 103 - 89303 JOIGNY Cedex

Tél. 86 62 18 84 -Fax 86 62 50 18

NEUFS - RECHAPAGES
OCCASIONS
REPARATIONS : A FROID
et A CHAUD

Ouvert du Mardi au Samedi
inclus - 8 à 12 h - 14 à 18 h

LAINE



DOUTON D'OR

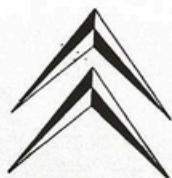
Anny BLATT
Conseils et
leçons de tricot
pour les
débutantes

PULLS TRICOTES MAIN

Lady Laine

VOUS AVEZ
DU TALENT

47 bis,
avenue Gambetta,
89300 JOIGNY - Tél. 86 62 21 21



CITROËN

- LOCATION SANS CHAUFFEUR
- Tourisme et Utilitaire
- EUROCCASION

JOIGNY AUTOMOBILES — RN 6 — CHAMPLAY

Tél. 86 62 06 45

LIBRAIRIE - PAPETERIE

articles de bureau - Imprimerie
photo

M. BERGER

7, quai Ragobert
89 - JOIGNY
Tél. 86 62 14 56

RECUPERATION ROUGHOL & CIE

Ferrailles - Métaux - Papiers - Réemploi
Essuyages industriels - Ordures industrielles

Z.I. Route de Chamvres
89303 JOIGNY Cedex
Tél. 86 62 05 44

MODERN' HOTEL

89-JOIGNY
T. 86 62 16 29



Rôtisserie - Tournebroche

Salles et salons pour congrès
Repas d'affaires

Location de voitures
sans chauffeur
Tourisme et utilitaire

CONCESSIONNAIRE RENAULT

Tél. : 86 66 22 00 89 - JOIGNY

GUY COIFFURE



16-16 bis, Route de Chambéry

89400 EPINEAU-LES-VOVES

Tél. : 86 91 20 31

113 — Joigny - Concours de Pêche du 26 Juin 1910



Un concours spécial de pêche était organisé pour les dames

Sommaire du n° 49-50

- Page 3 — Conflit de Poissons à Joigny en 1620 par G. Macaisne.
Page 19 — Germain Boffrand par M. Boissy.
Page 27 — Au fil de l'Yonne par E. Robineau.
Page 34 — Les Cathares avant la Croisade de 1209 par P. Delattre.
Page 45 — Mémoires de l'Abbé Soudais, curé de Beugnon (suite).

Association culturelle

et d'études de Joigny

C.C.P. Dijon 21 00 92 Z

Abonnement 1993 : 75 F